







Étude sur les caractéristiques des tuteurs datifs et légaux aux mineurs

Rapport d'analyse
préparé pour :

Curateur public
Québec 

Mai 2009

 Contexte et objectifs	3
 Méthodologie	5
 Profil des répondants	9
 Faits saillants	16
 Résultats détaillés	24
§ La fonction, le soutien et le Curateur public du Québec;	25
§ Le rapport annuel;	39
§ Conseils et supports à propos de la gestion des biens de l'enfant sous tutelle;	47
§ Implication du mineur dans le patrimoine;	53
§ Évaluation du personnel du Curateur public du Québec;	57
§ Évaluation des services offerts par le Curateur public du Québec;	67
§ Le guide du Curateur public du Québec;	76
§ Inventaire des biens de l'enfant sous tutelle;	85
§ Sûreté du patrimoine de l'enfant sous tutelle;	90
§ Impact du rôle de tuteur sur certains facteurs;	94
§ Le conseil de tutelle;	98
§ Les habitudes médias.	111
 Typologie des tuteurs légaux	116

Contexte et objectifs

- ✿ Dans l'esprit d'assumer efficacement son devoir d'assistance et d'information auprès des tuteurs légaux et datifs aux mineurs, le Curateur public du Québec doit davantage comprendre les besoins de ces groupes d'individus.
- ✿ La Direction de la planification stratégique et de la recherche du Curateur public du Québec a donc mandaté la firme CROP visant la réalisation d'un sondage quantitatif portant sur les tuteurs légaux et datifs aux mineurs.
- ✿ L'objectif de cette démarche est d'obtenir un portrait des principales caractéristiques des tuteurs s'occupant de la gestion des biens de mineurs, et ce, sur les aspects suivants:
 - § la gestion du patrimoine;
 - § le guide reçu en début de mandat;
 - § le conseil de tutelle;
 - § la confection d'un inventaire;
 - § la sûreté;
 - § le rapport annuel;
 - § la qualité du service rendu par le Curateur public;
 - § la tâche;
 - § le profil socio-démographique du tuteur.

Méthodologie

Population de l'étude

- ✎ L'ensemble des *tuteurs légaux* et *datifs* aux mineurs du Curateur public du Québec.

Collecte des données



- ✎ L'étude a été réalisée via un sondage téléphonique à partir du centre d'appels de CROP à Montréal, du **15 janvier au 17 février 2009**.
- ✎ Au préalable, une **lettre** a été envoyée par le Curateur public du Québec à chacun des tuteurs échantillonnés afin de les informer de la tenue de ce sondage.
- ✎ Le **questionnaire** a été élaboré conformément aux objectifs généraux et spécifiques de l'étude. Il peut être consulté à l'Annexe A du rapport.
- ✎ Un **pré-test** du questionnaire a été effectué auprès d'un échantillon restreint correspondant à la population de l'étude.

Échantillon final

🔗 Le tableau suivant présente les **tailles d'échantillonnage** et les **taux de réponse** selon les *types de tuteurs*.

Types de tuteurs	Échantillon initial	Échantillon final	Entrevues complétées	Taux de réponse
Tuteurs légaux	669	573	351	61,5 %
Tuteurs datifs	382	296	192	65,4 %

Analyse des résultats

- ✂ Le **traitement statistique** des résultats a été effectué à l'aide du logiciel **STAT-XP** afin de produire des tableaux croisés permettant une analyse détaillée des résultats.
- ✂ Le **total** de certains résultats **n'égal pas toujours 100%** puisque les calculs sont basés sur des pourcentages arrondis.
- ✂ Le **total** des résultats peut parfois **excéder 100%** lorsqu'une question permet des réponses multiples.
- ✂ La mention «**NSP**» signifie «**Ne sait pas**».
- ✂ Les **variations significatives observées** sont indiquées en comparant les résultats obtenus chez les Tuteurs légaux par rapport aux Tuteurs datifs, et ce en utilisant la nomenclature suivante :
 -  % ou proportion indiquant une différence significative¹ **plus élevée** des résultats chez les « Tuteurs légaux » par rapport aux « Tuteurs datifs ».
 -  % ou proportion indiquant une différence significative² **plus faible** des résultats chez les « Tuteurs légaux » par rapport aux « Tuteurs datifs ».

(1),(2) Seuil de signification statistique : 95 %

Profil socio-démographique des répondants

	Tuteur Légal (n=351) %	Tuteur Datif (n=192) %
Âge du tuteur		
18-34 ans	10	7
35-54 ans	83	51
55 ans et plus	7	42
Âge de la personne représentée		
1 à 5 ans	7	4
6 à 11 ans	24	20
12 à 16 ans	48	59
17-18 ans	20	17
Sexe		
Homme	29	36
Femme	71	64

	Tuteur Légal (n=351) %	Tuteur Datif (n=192) %
Scolarité		
Primaire non complété	0	4
Primaire complété	8	20
Secondaire	34	29
Collégial	30	20
Universitaire (certificats et diplômes)	5	5
Universitaire 1er cycle (Baccalauréat)	15	15
Universitaire 2e cycle (Maîtrise)	7	7
Universitaire 3e cycle (Doctorat et Post-Doctorat)	1	1
Revenu annuel brut		
Moins de 20 000 \$	12	13
20 000 \$ à 39 999 \$	30	26
40 000 \$ à 59 999 \$	20	17
60 000 \$ à 79 999 \$	14	13
80 000 \$ à 99 999 \$	8	9
100 000 \$ et plus	10	14
NSP/refus	6	8

	Tuteur Légal (n=351) %	Tuteur Datif (n=192) %
Occupation		
Travailleur à temps plein	63	50
Travailleur à temps partiel	14	12
Étudiant	3	4
Retraité	4	21
A la maison (au foyer)	11	7
Sans emploi	5	6
Langue de communication avec la personne représentée		
Français	95	89
Anglais	5	12
La personne représentée ne communique pas	0	0
Autres	1	5

	Tuteur Légal (n=351) %	Tuteur Datif (n=192) %
D'autres enfants de moins de 18 ans résidant en permanence dans le foyer excepté l'enfant représentée		
Oui	57	41
Non	43	59
NSP/Refus	0	0
Milieu de vie		
Plutôt rural	49	58
Plutôt urbain	48	41
NSP/Refus	3	1
Lieu de naissance		
Né au Canada	94	84
Né à l'extérieur du Canada	6	16

	Tuteur Légal (n=351) %	Tuteur Datif (n=192) %
Ancienneté du dossier		
1 an et -	18	15
2-3 ans	21	25
4-5 ans	17	22
6 ans et +	44	39

	Tuteur Légal (n=351) %
Valeur du patrimoine de la personne représentée (4 catégories)	
0 à 40 000 \$	27
40 000 à 55 000 \$	20
55 000 à 80 000 \$	26
Plus de 80 000 \$	26
Aucune donnée	0
	Tuteur datif (n=192) %
Valeur du patrimoine de la personne représentée (4 catégories)	
0 \$ ou moins	25
1 à 35 000 \$	24
35 000 à 100 000 \$	25
Plus de 100 000 \$	24
Aucune donnée	2

Faits saillants

La fonction, le soutien et le Curateur public du Québec

- ✂ Un peu moins de la **moitié** des *tuteurs légaux* (48%) ont sous leur charge **plus d'un enfant**, soit une proportion significativement **plus élevée** que celle obtenue chez les *tuteurs datifs* (21%).
- ✂ Près des **trois quarts** (69%) des *tuteurs légaux* rendre compte de la **gestion des biens** de l'enfant sous tutelle au Curateur public du Québec depuis **plus de 4 ans** tandis qu'une **plus faible part** des *tuteurs datifs* (60%) le font depuis le même nombre d'années.
- ✂ Les **principales raisons** répertoriées et associées à l'ouverture d'un régime sous tutelle *légale* ou *datif* sont les suivantes :
 - § **Tuteur légal** :
 - ü Décès d'un parent (38%);
 - ü Indemnité d'une société d'État (CSST, SAAQ, IVAQ) (38%);
 - ü Héritage (28%).
 - § **Tuteur datif** :
 - ü Décès d'un ou des parents (88%).
- ✂ Notons que seulement le **tiers** (28%) des *tuteurs légaux* **connaissaient** déjà le Curateur public du Québec avant même d'exercer leur rôle de tuteur, un résultat beaucoup **plus faible** que celui enregistré auprès des *tuteurs datifs* (42%).

Le rapport annuel

- ✳ La **majorité** des *tuteurs légaux* (89%) et *datifs* (82%) ont complété le rapport annuel.
- ✳ La **plupart** des *tuteurs légaux* (79%) et *datifs* (80%) considèrent que les formulaires pour préparer le dernier rapport annuel étaient **très** (28% vs 37%) ou **assez** (51% vs 42%) faciles à remplir.
- ✳ Près de la **moitié** des *tuteurs légaux* (49%) et *datifs* (45%) qui ont complété le dernier rapport annuel y ont consacré **moins d'une heure**.
- ✳ La **quasi-totalité** des *tuteurs légaux* (86%) et *datifs* (88%) ayant rempli le rapport annuel jugent que le temps y étant consacré était **très** (43% vs 44%) ou **assez** (43% vs 44%) raisonnable.

Conseils et supports dans la gestion des biens de l'enfant sous tutelle

- ✳ Plus de la **moitié** (56%) des *tuteurs légaux* ont consulté **aucun conseiller** avant de prendre une décision quant à la gestion des biens de l'enfant sous tutelle, une donnée qui se démarque davantage chez les *tuteurs datifs* (71%).
 - ∅ Des proportions plus marquées de *tuteurs légaux* font appel à un **planificateur financier** (15% vs 6%) et à un **conseiller d'une institution financière** (12% vs 6%) par rapport aux *tuteurs datifs*.
- ✳ Près des **deux tiers** des *tuteurs légaux* (58%) et *datifs* (64%) ne se sont jamais demandés s'ils pouvaient utiliser l'argent du patrimoine de l'enfant sous tutelle pour procéder à une dépense.

Implication du mineur dans le patrimoine

- ✂ Une **forte proportion** de *tuteurs légaux* (86%) et *datifs* (86%) confirment que l'enfant sous tutelle est au courant de **l'existence de son patrimoine**.
- ✂ Près des **trois quarts** des *tuteurs légaux* (71%) et *datifs* (73%) qui affirment que l'enfant sous tutelle est au courant de l'existence de son patrimoine connaît la **valeur exacte** de ce dernier.
- ✂ Plus de **deux** *tuteurs légaux* (43%) **sur cinq** dont l'enfant sous tutelle est au courant de l'existence de son patrimoine **participe aux décisions** quant aux dépenses qui le touchent. Signalons que ce comportement est **significativement plus** pratiqué chez les *tuteurs datifs* (55%).

Évaluation du personnel du Curateur public du Québec

- ✂ De façon générale, les *tuteurs légaux* et *datifs* ont effectué une **bonne évaluation** du **personnel** du Curateur public du Québec.
 - § Le niveau d'appréciation moyen du **responsable du dossier** s'élève à 8,46 pour les *tuteurs légaux* et à 8,18 pour les *tuteurs datifs*. Le **préposé aux renseignements** (8,35) et l'**agent de vérification** (6,40) se sont eux aussi mérités des notes satisfaisantes auprès des *tuteurs légaux*.
- ✂ Par les moyennes enregistrées, il est possible de dire que les *tuteurs légaux* (**8,32**) et *datifs* (**8,40**) sont satisfaits des **relations interpersonnelles** que le **responsable du dossier** au Curateur public du Québec a su entretenir avec eux.

Évaluation des services offerts par le Curateur public du Québec

- ✿ Les résultats du sondage indiquent clairement qu'autant les *tuteurs légaux* que *datifs* apprécient les **services offerts** par le Curateur public du Québec. En effet, la **totalité** des énoncés évalués ont obtenu des notes d'appréciation **au-delà de 8**.
 - § D'ailleurs, les **moyennes** obtenues pour l'ensemble des énoncés varient entre **8,27** et **9,45** chez les *tuteurs légaux* alors qu'elles se situent entre **8,58** et **9,59** chez les *tuteurs datifs*.

Guide du Curateur public du Québec

- ✿ Une **forte proportion** de *tuteurs légaux* (91%) et *datifs* (87%) ont reçu le **guide** du Curateur public du Québec expliquant les responsabilités face à la gestion du patrimoine de l'enfant sous tutelle.
- ✿ La **quasi-totalité** des *tuteurs légaux* (91%) et *datifs* (95%) qui ont reçu le guide du Curateur public du Québec l'ont lu **entièrement** (49% vs 60%) ou **partiellement** (42% vs 35%).
- ✿ La **majorité** des *tuteurs légaux* (74%) et *datifs* (77%) sont d'avis que le guide est **très** (12% vs 17%) ou **assez** (62% vs 60%) facile à comprendre.
- ✿ **Plus de la moitié** des *tuteurs légaux* (61%) et *datifs* (57%) qui consultent le guide ont l'impression que leur tâche est **beaucoup plus facile** (6% vs 6%) ou **plus facile** (55% vs 51%) à accomplir.

Inventaire des biens de l'enfant sous tutelle

✳ Une **forte proportion** de *tuteurs légaux* (59%) et *datifs* (65%) effectuent **l'inventaire des biens** de l'enfant sous tutelle. Les **types de personnes** dont les tuteurs ont eu recours pour effectuer l'inventaire des biens de cet enfant sont les suivants :

§ Tuteurs légaux :

- Notaire (51%);
- Conseiller financier/conseiller de l'institution financière (18%);
- Conseil de tutelle (17%).

§ Tuteurs datifs :

- Notaire (33%);
- Conseil de tutelle (33%);
- Membre de la famille ne faisant pas partie du conseil de tutelle (12%).

Sûreté du patrimoine de l'enfant sous tutelle

✳ **Plus de la moitié** (52%) des *tuteurs légaux* ont dû fournir une **sûreté** pour faire en sorte que le patrimoine de l'enfant sous tutelle soit protégé ou compensé en cas d'abus ou de mauvaise administration alors que cette **proportion chute** significativement au sein des *tuteurs datifs* (36%).

Impact du rôle de tuteur sur certains facteurs

- ✿ La **quasi-totalité** des *tuteurs légaux* (93%) et *datifs* (89%) qui sont sur le marché du travail ou à l'école affirment que leur rôle de tuteur n'a pas affecté leur emploi ou leur étude de façon néfaste.
 - § 76% des *tuteurs légaux* et 61% des *tuteurs datifs* prétendent que leur rôle a eu aucun impact sur leur **santé**;
 - § 64% des *tuteurs légaux* et 53% des *tuteurs datifs* considèrent que leur rôle a eu aucun impact sur leur **moral**.

- ✿ **Près de la moitié** des *tuteurs légaux* (49%) trouvent que leur rôle de tuteur est **presque toujours** valorisant alors que ce pourcentage subit une **baisse marquée** chez les *tuteurs datifs* (26%).

Le conseil de tutelle

- ✿ Pour la **majorité** des *tuteurs légaux* (88%) et *datifs* (79%), les individus formant le conseil de tutelle sont des membres de la famille ou des proches.

- ✿ Les *tuteurs légaux* et *datifs* sont globalement **satisfaits** de la relation qu'ils entretiennent avec les membres du conseil de tutelle.
 - § **En moyenne**, les *tuteurs légaux* attribuent un niveau de satisfaction de **9** tandis que celui des *tuteurs datifs* s'établit à **8,42**.

Les habitudes médias

✿ Les **principaux types de médias** souhaitables par les *tuteurs légaux* et *datifs* pour informer le grand public des activités du Curateur public du Québec et des changements sont les suivants :

§ Tuteurs légaux

- Télévision (52%);
- Journaux (15%);
- Dépliants (15%).

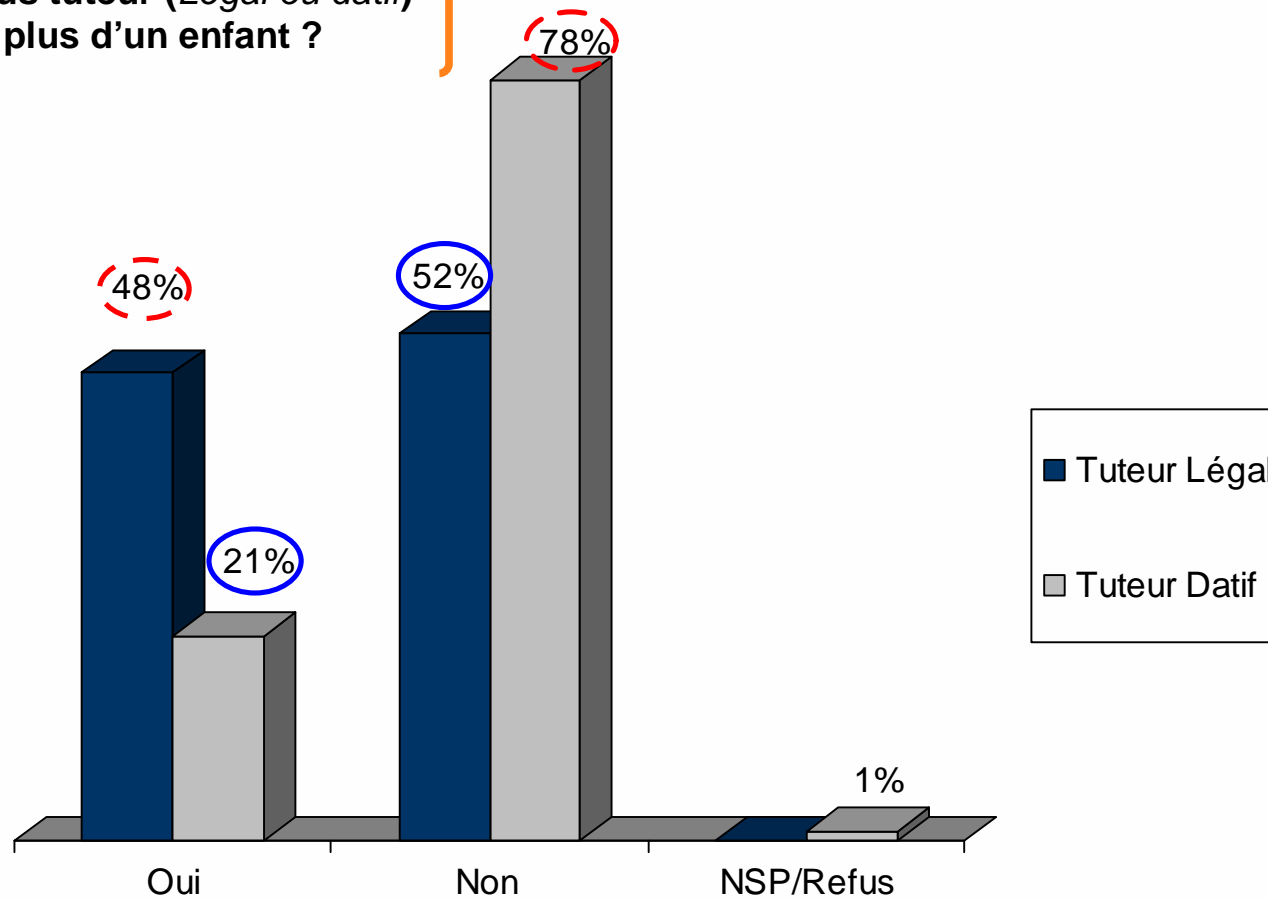
§ Tuteurs datifs

- Télévision (37%);
- Journaux (18%);
- Dépliants (15%).

Résultats détaillés

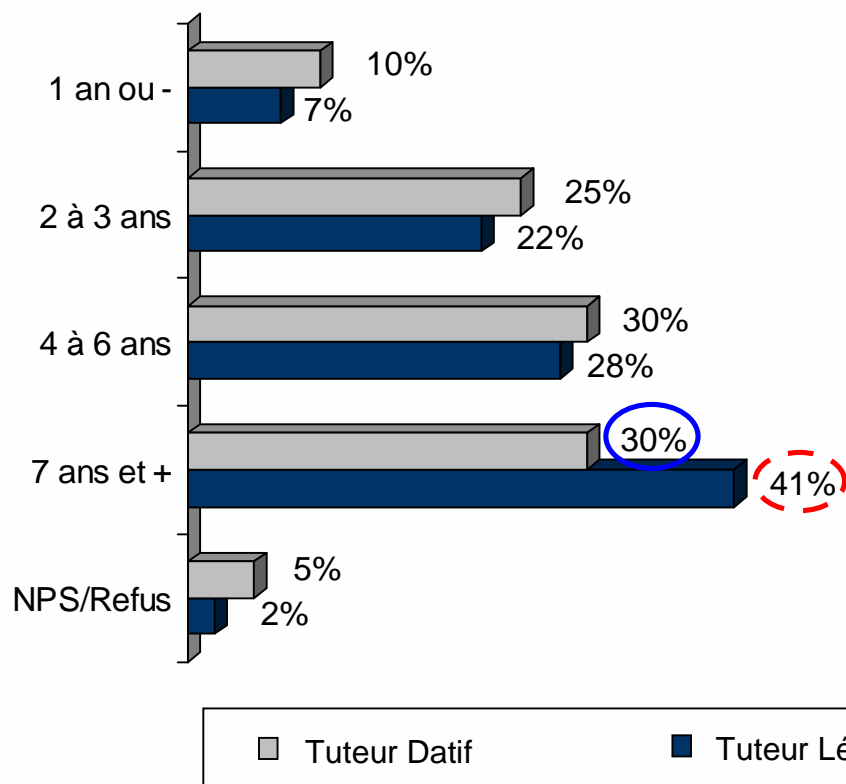
La fonction, le soutien et le Curateur public du Québec

Êtes-vous tuteur (Légal ou datif) de plus d'un enfant ?



Q1. Avez-vous plus d'un enfant mineur dont la valeur des biens est supérieure à 25 000 \$? (Tuteur légal); Êtes-vous tuteur datif de plus d'un enfant ? (Tuteur datif)

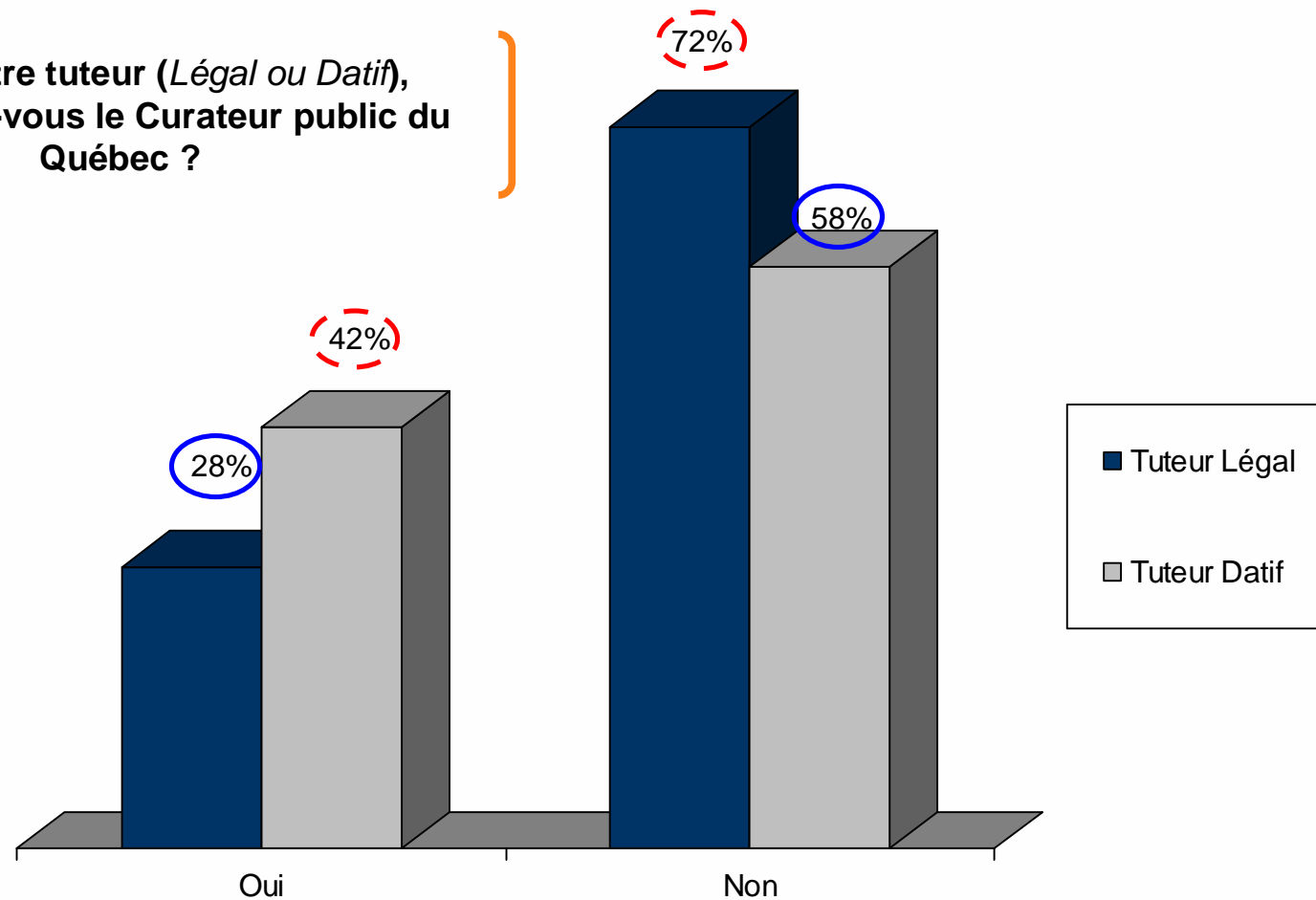
Depuis quelle année devez-vous rendre compte de la gestion des biens de votre enfant/de l'enfant que vous représentez au Curateur public ?



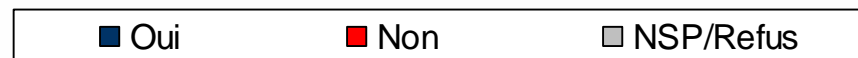
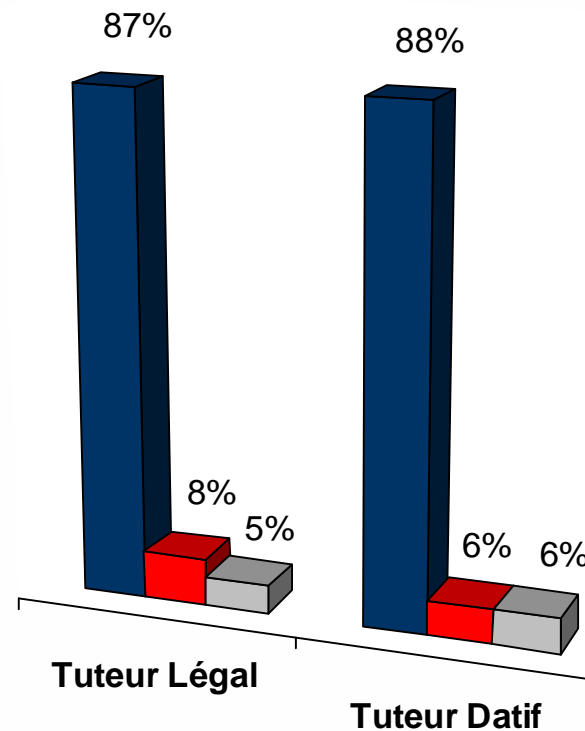
	Tuteur Légal (n=351) %
Provenance du patrimoine/biens sous gestion	
Il y a eu décès d'un parent	38
Il/elle a reçu une indemnité d'une société d'État (CSST, SAAQ, IVAQ)	38
Il/elle a reçu un héritage	28
Il/elle a reçu un montant versé par un assureur privé	20
Il/elle a reçu des dommages-intérêts d'un jugement	3
Il/elle a reçu un don	1
Autres	1
NSP/Refus	2

	Tuteur Datif (n=192) %
Raisons d'ouverture	
Décès d'un ou des parents	88
Remplacement d'un ou des parents toujours vivant	17
Autres	1
NSP/Refus	1

Avant d'être tuteur (*Légal ou Datif*),
connaissiez-vous le Curateur public du
Québec ?

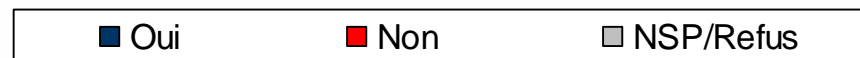
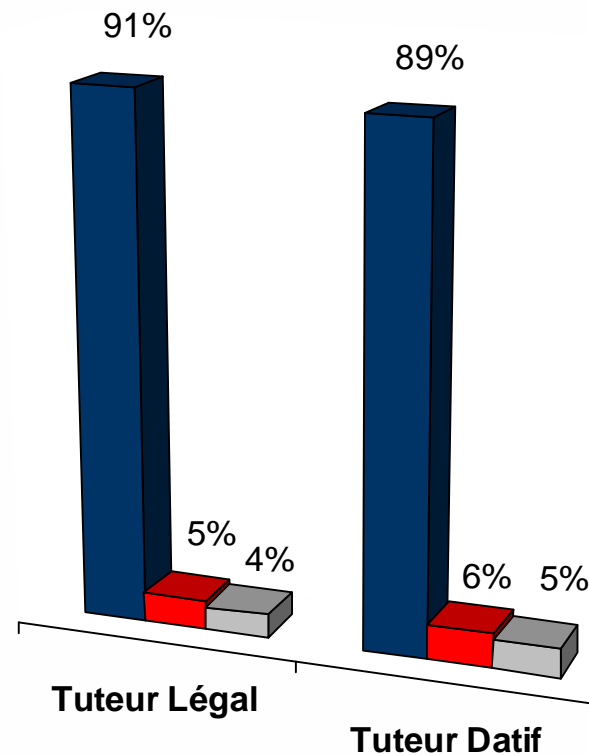


a) Assurer le bien-être des personnes inaptes sans famille ou sans aide



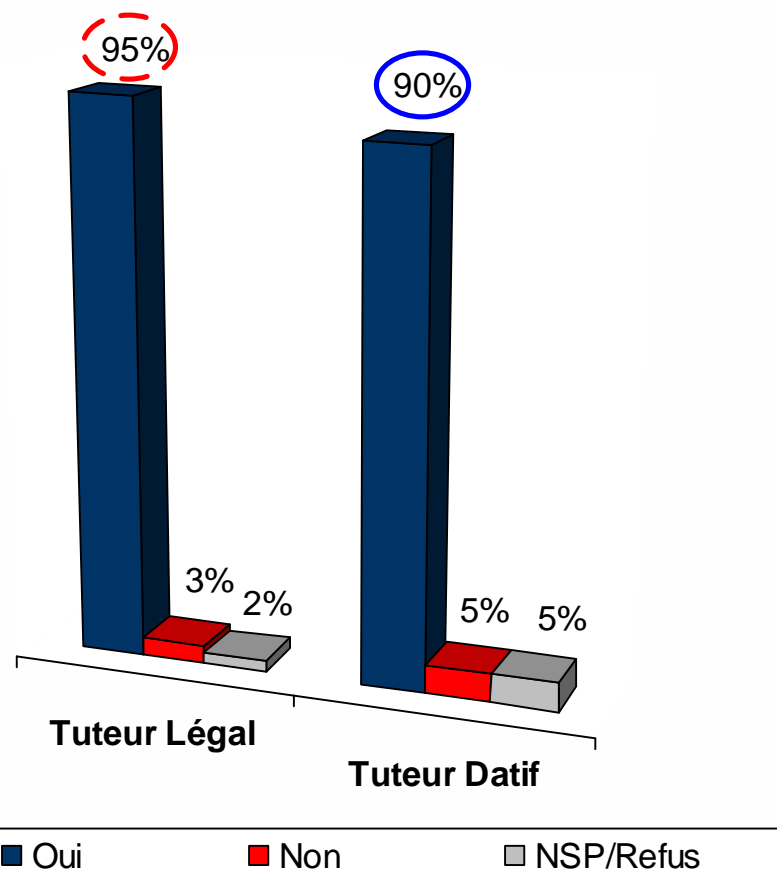
Q48. + Q12. Parmi les énoncés suivants, lesquels font partie du rôle du Curateur public en tant qu'organisation ?
 a) Assurer le bien-être des personnes inaptes sans famille ou sans aide

b) Gérer adéquatement le patrimoine des personnes inaptes sans famille et sans aide

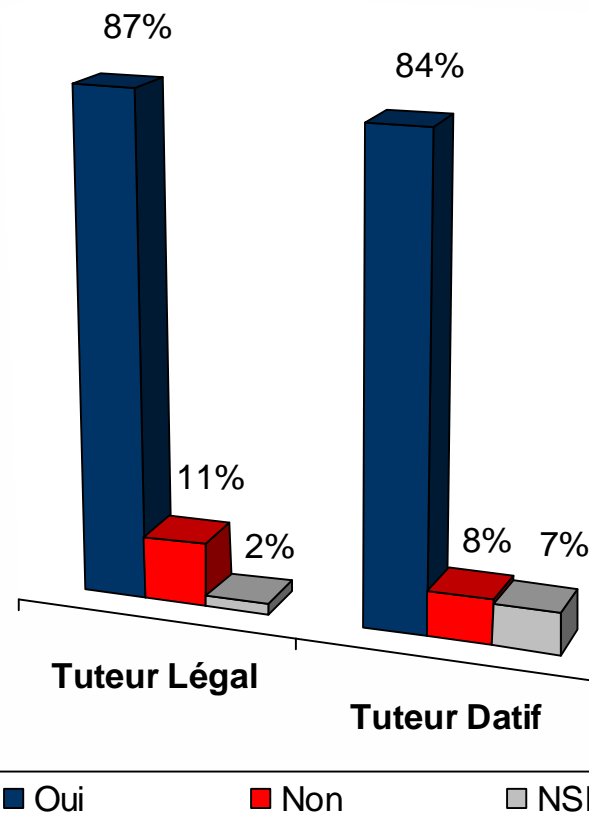


Q48. + Q12. Parmi les énoncés suivants, lesquels font partie du rôle du Curateur public en tant qu'organisation ?
 b) Gérer adéquatement le patrimoine des personnes inaptes sans famille et sans aide

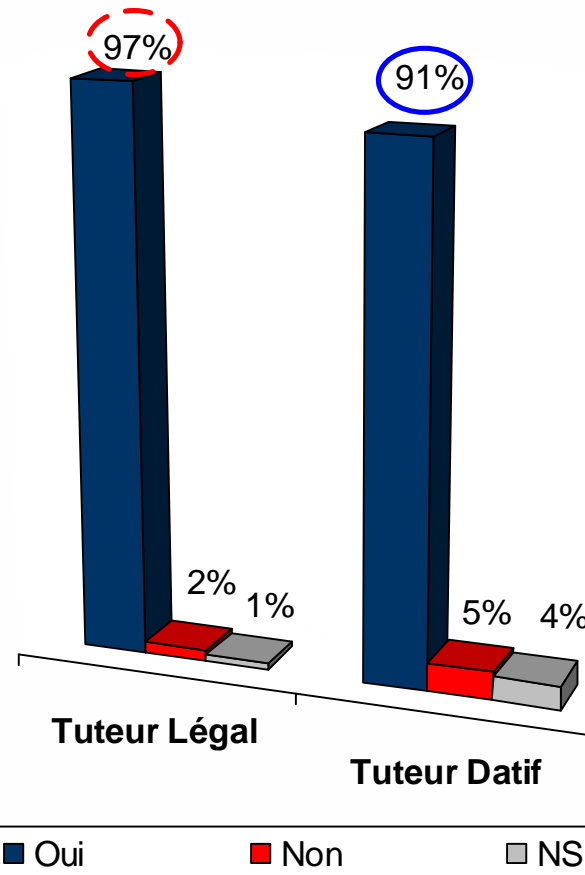
c) Informer ceux qui ont la responsabilité d'une personne inapte



d) Soutenir ceux qui ont la responsabilité d'une personne inapte

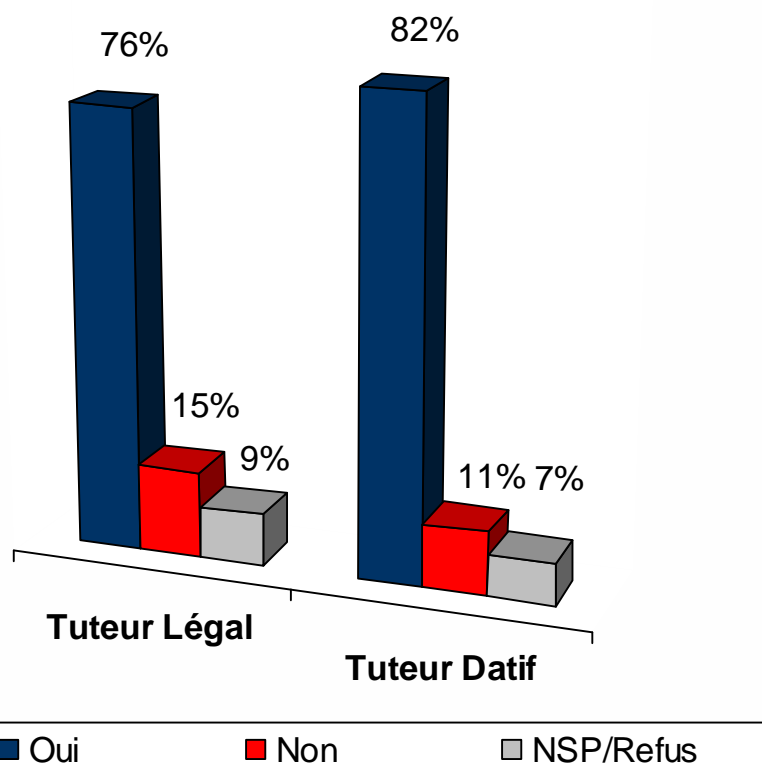


e) Informer et aider ceux qui ont la responsabilité des biens d'une personne inapte

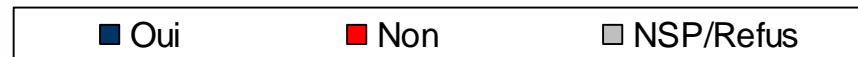
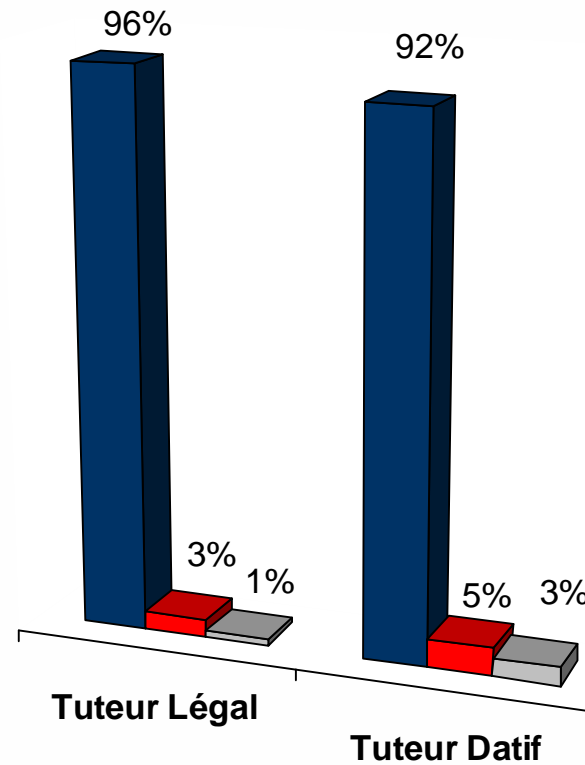


Q48. + Q12. Parmi les énoncés suivants, lesquels font partie du rôle du Curateur public en tant qu'organisation ?
 e) Informer et aider ceux qui ont la responsabilité des biens d'une personne inapte

f) Protéger les aînés des abus

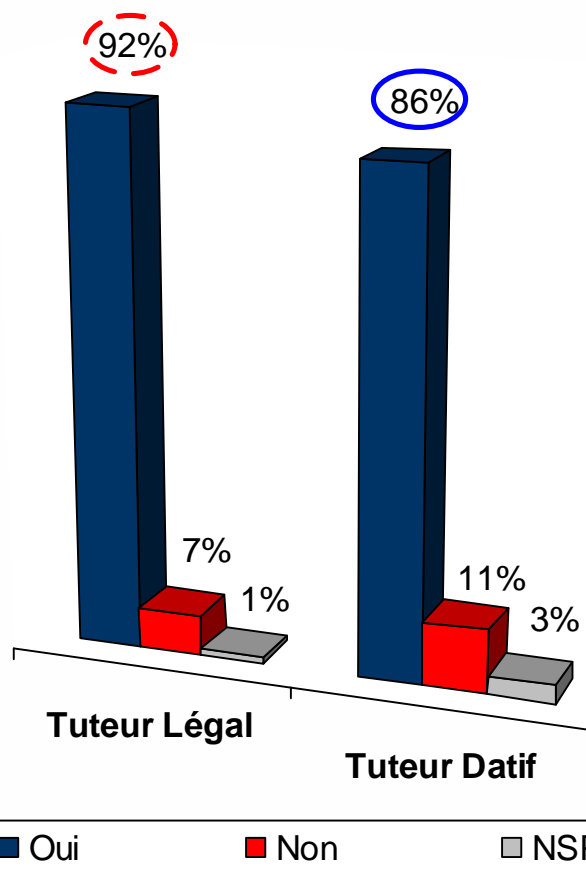


g) Prévenir les abus financiers des mineurs



Q48. + Q12. Parmi les énoncés suivants, lesquels font partie du rôle du Curateur public en tant qu'organisation ?
g) Prévenir les abus financiers des mineurs

h) Assister ceux qui ont la responsabilité de gérer les biens d'un mineur



Le rapport annuel

État d'avancement du rapport annuel et temps estimé pour le compléter

	Tuteur Légal (n=351) %	Tuteur Datif (n=192) %
État d'avancement du rapport annuel		
Complété	89	82
Non-complété	10	18
NSP/Refus	1	0
Temps estimé pour compléter le rapport annuel	(n= 36*)	(n = 33*)
Moyenne	3,16 heures	5,40 heures
1 heure	34	24
2 à 9 heures	14	21
10 heures et +	2	11
NSP/Refus	50	44

* Parmi ceux qui n'ont pas encore complété le rapport annuel.

	Tuteur Légal (n=315*) %	Tuteur Datif (n=159*) %
Destinataires du rapport annuel		
Au Curateur public	96	97
Au secrétaire du conseil de tutelle	(68)	(57)
À votre enfant, s'il a 14 ans et plus	8	9
Moi-même/Copie pour enfant	3	2
Autres membres du conseil de tutelle	2	2
Un parent de l'enfant (père, mère)	0	1
À aucune personne	0	1
À une autre personne	3	1
NSP/Refus	1	2

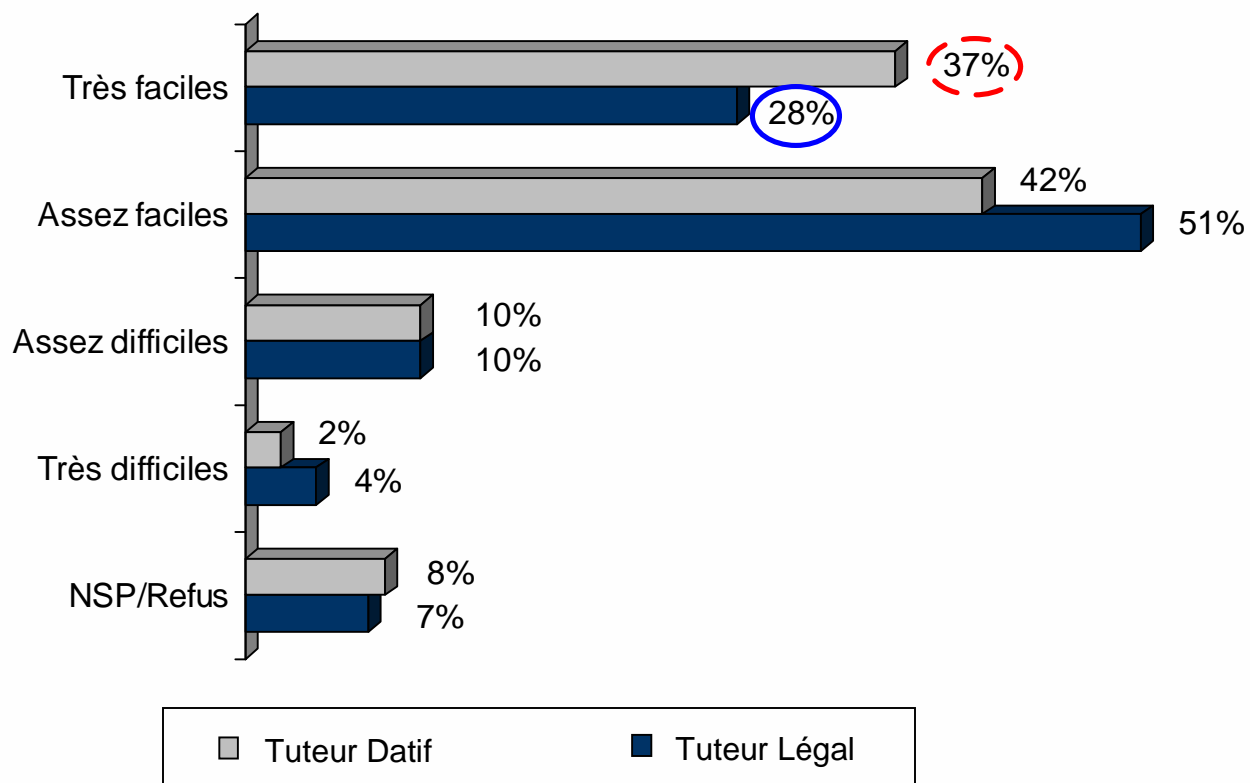
* Parmi ceux qui ont complété le rapport annuel.

	Tuteur Légal (n=315*) %	Tuteur Datif (n=159*) %
Individus ayant complété le rapport annuel		
Vous-même	81	78
Le secrétaire du conseil de tutelle	13	9
Un comptable	7	8
Conseiller financier	6	4
Un membre du conseil de tutelle autre que le secrétaire	2	6
Un membre de la famille ne faisant pas partie du conseil de tutelle	2	1
Un notaire	1	2
Conjoint (femme, mari)	1	2
Un des parents de l'enfant (père, mère)	0	1
Un avocat	0	0
Une autre personne	2	2
NSP/Refus	1	0

* Parmi ceux qui ont complété le rapport annuel.

Q38. + Q45. Qui a complété le dernier rapport annuel ?

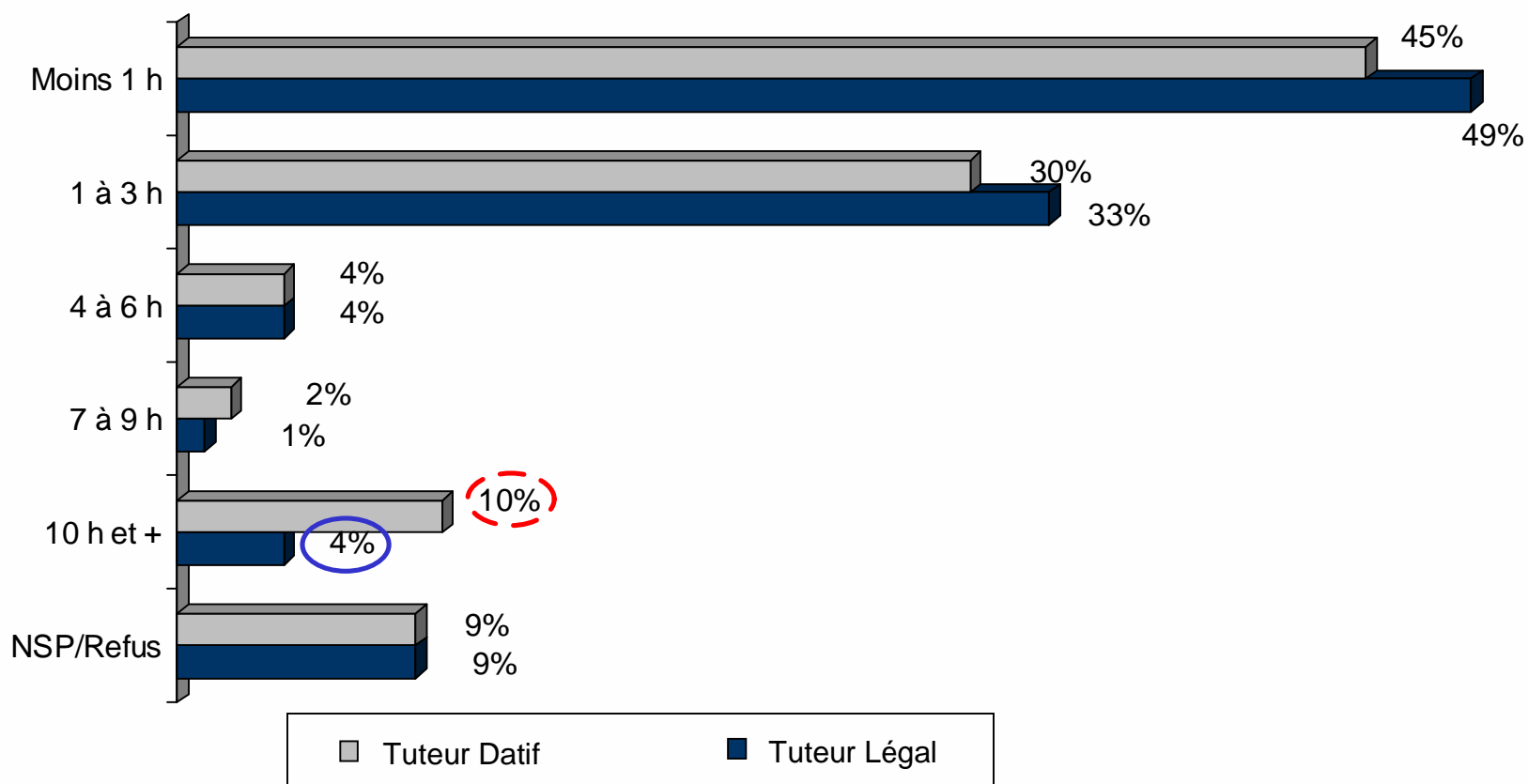
Les formulaires pour préparer votre dernier rapport annuel étaient... à remplir



* Parmi ceux qui ont complété le rapport annuel.

Q39. + Q46. Les formulaires pour préparer votre dernier rapport annuel étaient

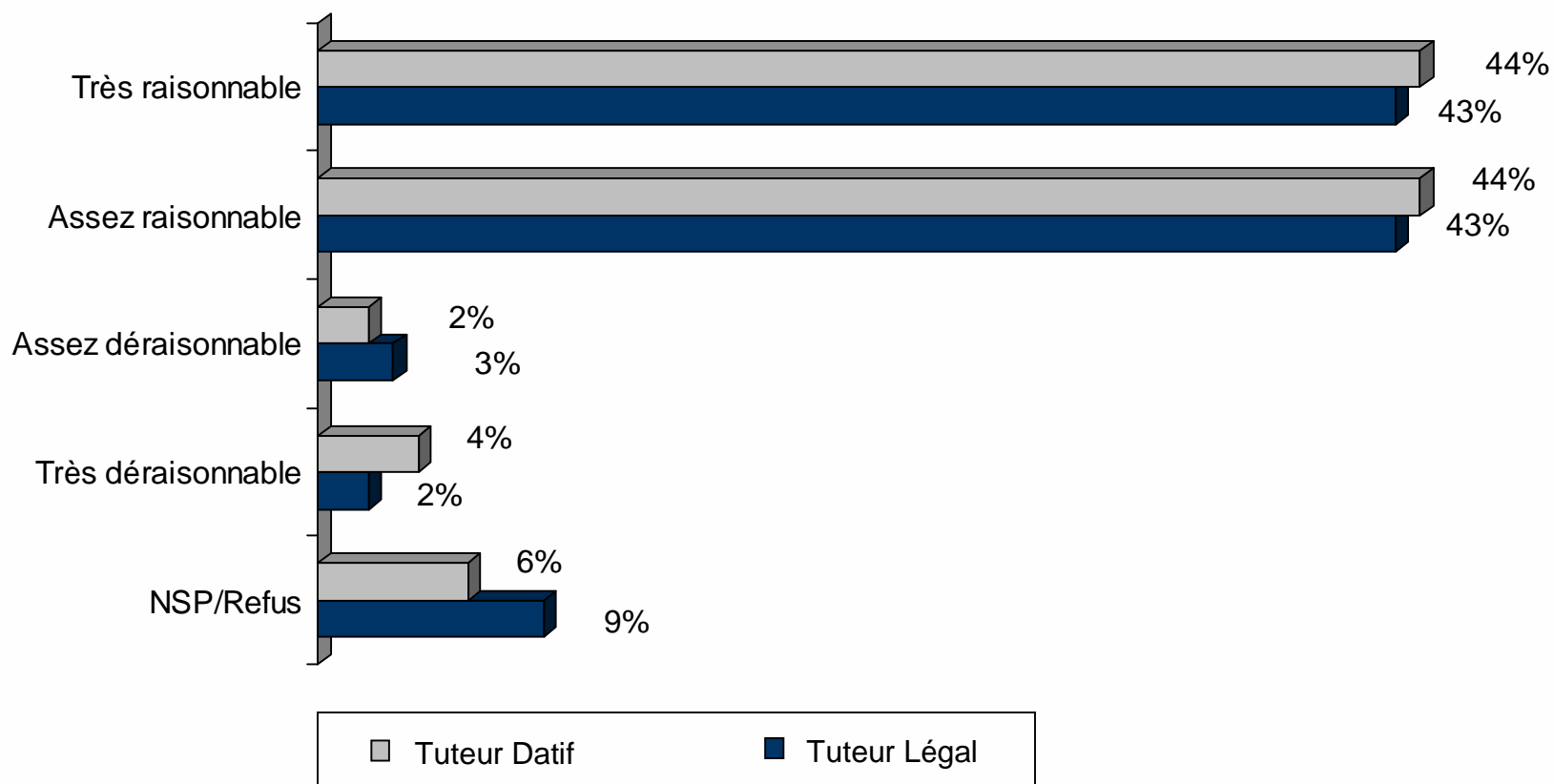
Combien d'heures avez-vous dû consacrer au dernier rapport annuel ? Est-ce...



* Parmi ceux qui ont complété le rapport annuel.

Q40. + Q47. Au total, environ combien d'heures avez-vous dû consacrer au dernier rapport annuel ? Est-ce...

Le temps consacré au dernier rapport annuel était...



* Parmi ceux qui ont complété le rapport annuel.

Q41. + Q48. Selon vous, le temps consacré au dernier rapport annuel était...

	Tuteur Légal (n=323*) %	Tuteur Datif (n=171*) %
Délais de remise du dernier rapport annuel		
0 à 90 jours	27	36
91 à 120 jours	24	16
121 à 180 jours	28	28
Plus de 180 jours	21	21

* Parmi ceux ayant remis le dernier rapport annuel, excluant ceux n'ayant eu aucune demande de rapport et ceux pour lesquels aucune donnée est disponible.

Conseils et supports dans la gestion des biens de l'enfant sous tutelle

	Tuteur Légal (n=351) %	Tuteur Datif (n=192) %
Types de conseillers consultés		
Non, aucune personne consultée	56	71
Un planificateur financier	15	6
Un conseiller d'une institution financière	12	5
Un notaire	10	6
Le conseil de tutelle	8	7
Le Curateur public	7	7
Un avocat	3	6
Un comptable	2	3
Un ami	1	1
Un membre de la famille ne faisant pas partie du conseil de tutelle	0	2
Une autre personne	2	2

Q4T + Q6T. Durant la dernière année, avez-vous dû consulter quelqu'un pour vous conseiller avant de prendre une décision concernant la gestion des biens de votre enfant ? Si oui, qui avez-vous alors consulté ?

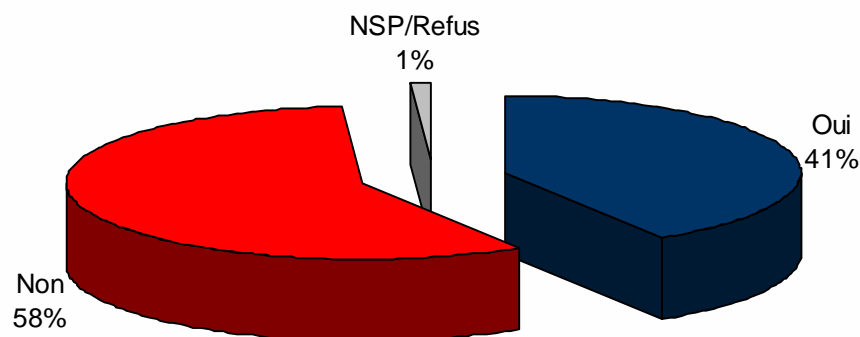
	Tuteur Légal (n=156*) %	Tuteur Datif (n=57*) %
Sujets de consultation		
Placements financiers	68	50
Utilisation du patrimoine de l'enfant pour une dépense	12	29
Rapport d'impôts	8	6
Patrimoine - succession - général	5	8
Remplir les documents demandés par le Curateur public / fonctionnement tutelle	4	5
Rapport annuel	3	1
Conseil de tutelle	3	0
Vente ou gestion d'un immeuble	2	3
Vente ou conservation d'un bien	1	4
Emprunt à effectuer	1	1
Autres	7	19
NSP/Refus	6	4

* Parmi ceux ayant mentionnés avoir consulté au moins une personne pour prendre une décision concernant la gestion des biens de l'enfant sous tutelle
Q6 + Q8. Cette ou ces consultation(s) portait(aient) sur quel(s) sujet(s) ?

Vous êtes-vous déjà interrogé si vous pouviez utiliser l'argent du patrimoine de votre enfant (*Légal*) ou de l'enfant que vous représentez (*Datif*) afin d'effectuer une dépense

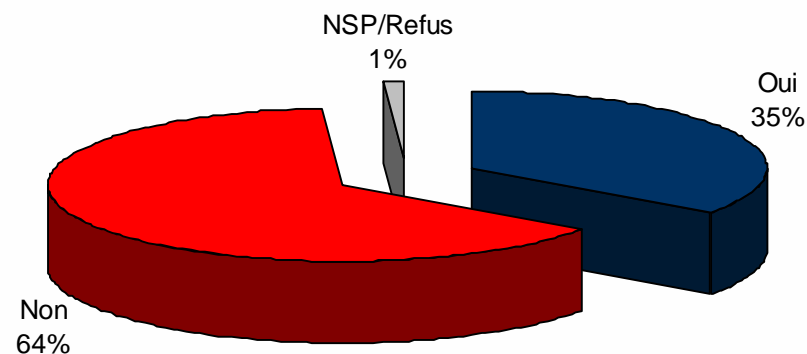
Tuteur Légal

n = 351



Tuteur Datif

n = 156*



* Parmi les enfants sous tutelle dative qui ont un patrimoine, excluant le nombre d'enfants qui n'en possédaient pas.

Types de dépenses effectués à l'aide du patrimoine de l'enfant

	Tuteur Légal (n=150*) %	Tuteur Datif (n=53*) %
Types de dépenses		
Éducation de l'enfant	37	27
Sports et loisirs	19	15
Dépenses reliées à la santé (par exemple, appareil dentaire, lunettes, appareil auditif, etc.)	17	21
Besoins personnels : vêtements	15	25
Aménagement de la résidence	8	4
Achat d'une maison/immeuble	6	5
Dépenses quotidiennes	4	5
Équipement informatique	4	4
Dépenses reliées à la maison : rénovation, meubles, entretien, taxes	4	4
Achat d'une voiture	4	2
Dépenses - informations générales	3	10
Frais de notaire / avocat	3	1

* Parmi ceux qui se sont déjà interrogés s'il pouvait utiliser l'argent du patrimoine pour des dépenses.

Types de dépenses effectués à l'aide du patrimoine de l'enfant (suite)

	Tuteur Légal (n=150*) %	Tuteur Datif (n=53*) %
Types de dépenses (suite)		
Voyage	3	0
Allocation / argent de poche	1	4
Adaptation du véhicule familial	0	0
Autres	8	7
NSP/Refus	3	5

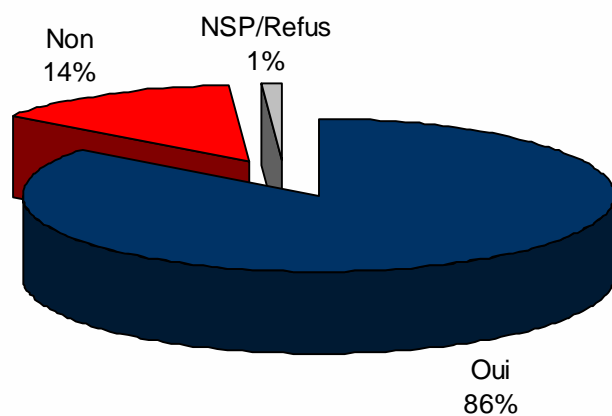
* Parmi ceux qui se sont déjà interrogés s'il pouvait utiliser l'argent du patrimoine pour des dépenses.

Implication du mineur dans le patrimoine

Votre enfant (*Légal*) ou l'enfant que vous représentez (*Datif*) sait-il qu'il a un patrimoine ?

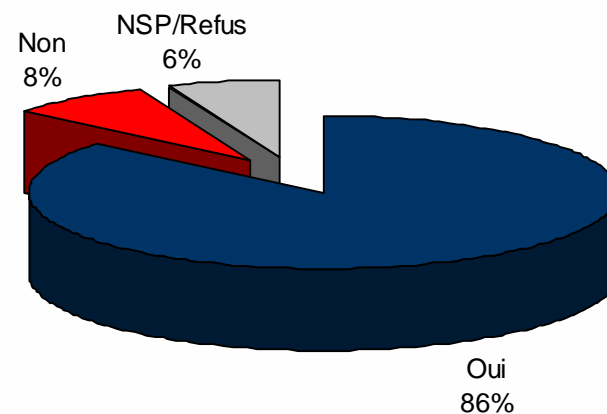
Tuteur Légal

n = 177*



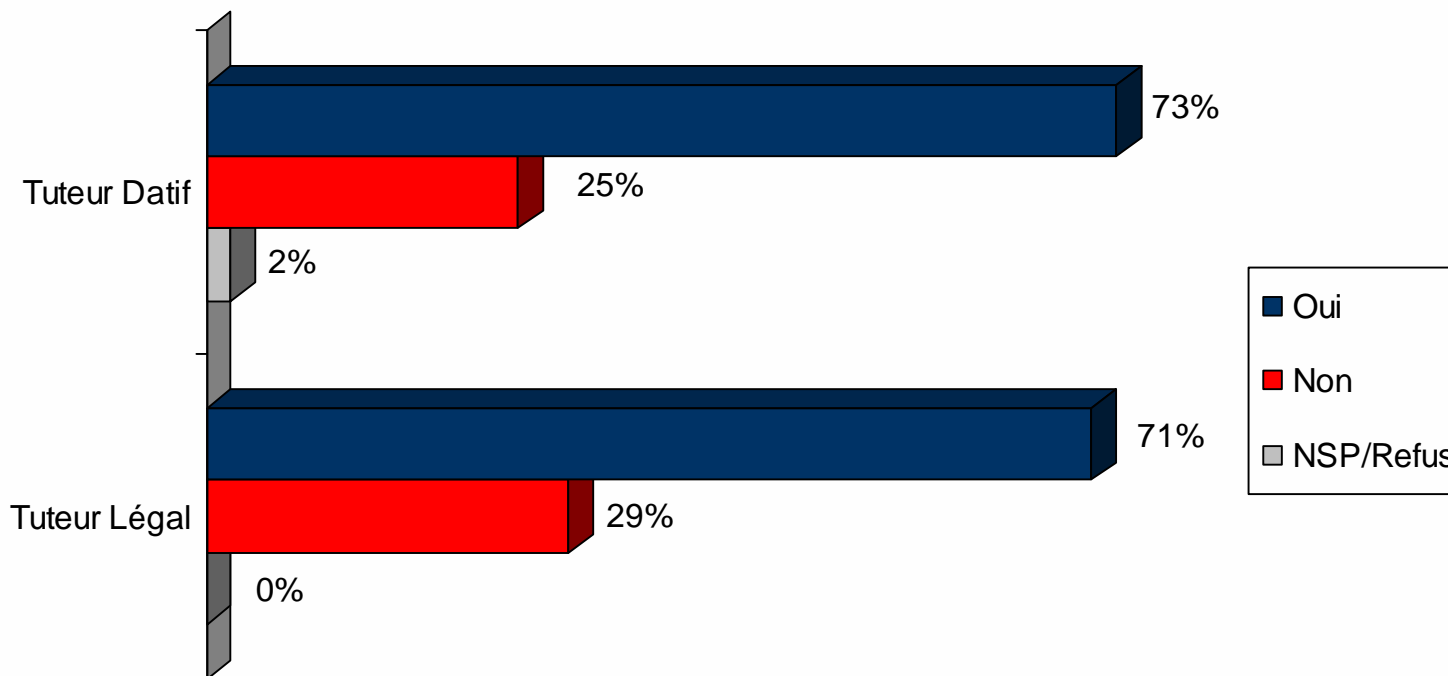
Tuteur Datif

n = 93*



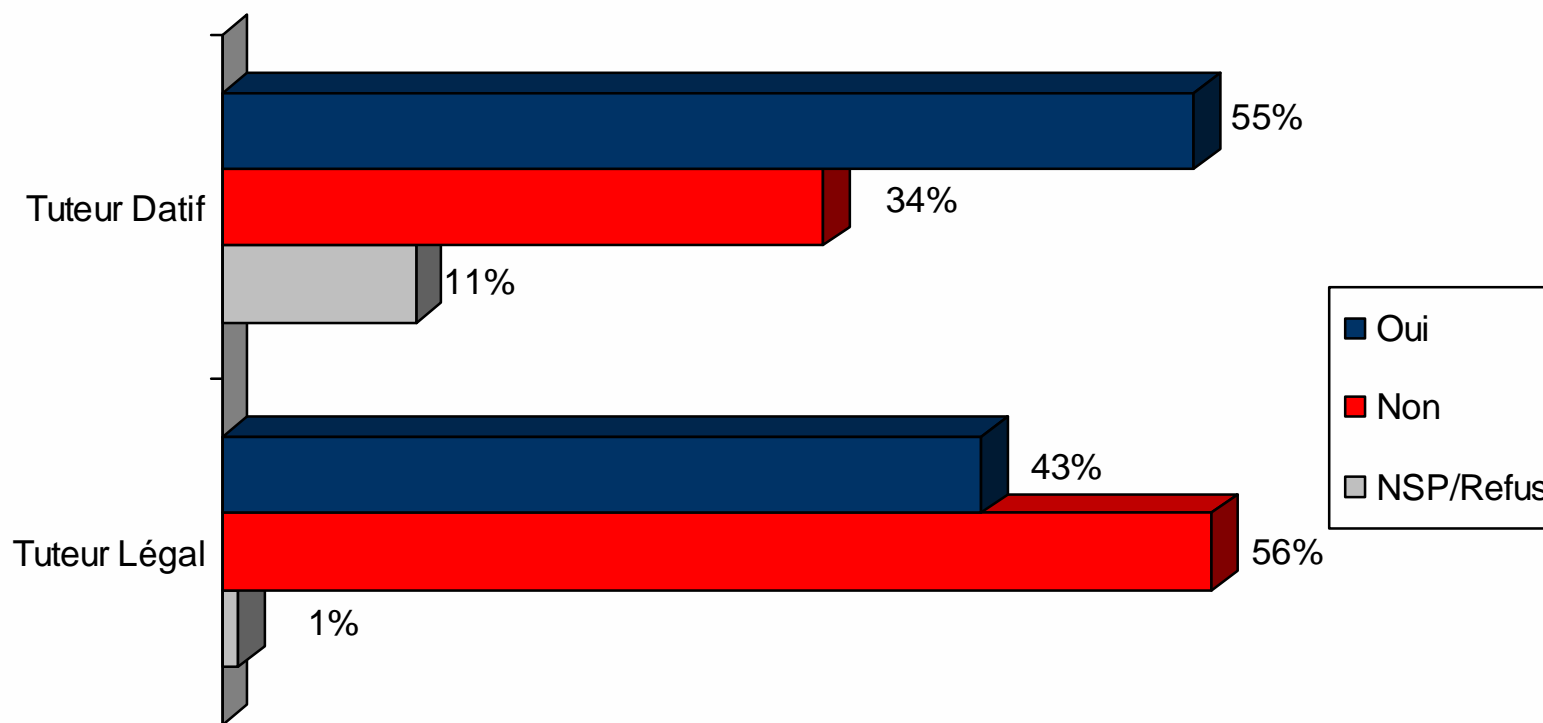
* Parmi les enfants sous tutelle qui possèdent un patrimoine.

Connaît-il la valeur exacte de son patrimoine ?



* Parmi les enfants sous tutelle qui sont au courant qu'ils détiennent un patrimoine.

Participe-t-il aux décisions concernant les dépenses qui touchent son patrimoine ?

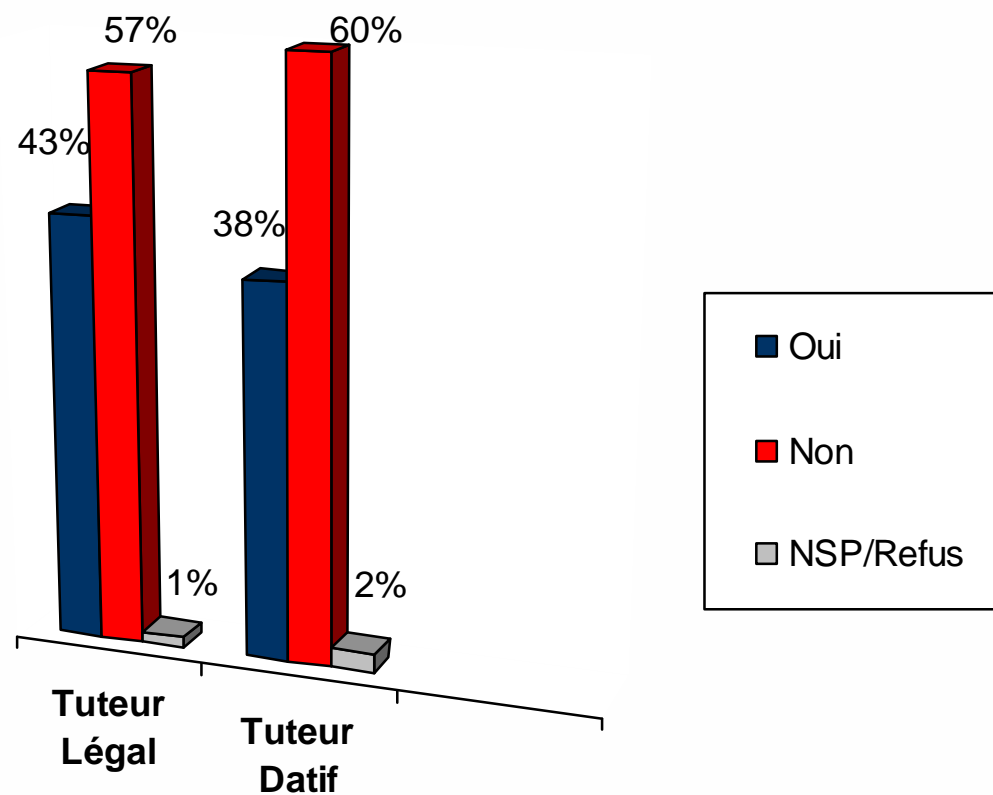


* Parmi les enfants sous tutelle qui sont au courant qu'ils détiennent un patrimoine.

Évaluation du personnel du Curateur public du Québec

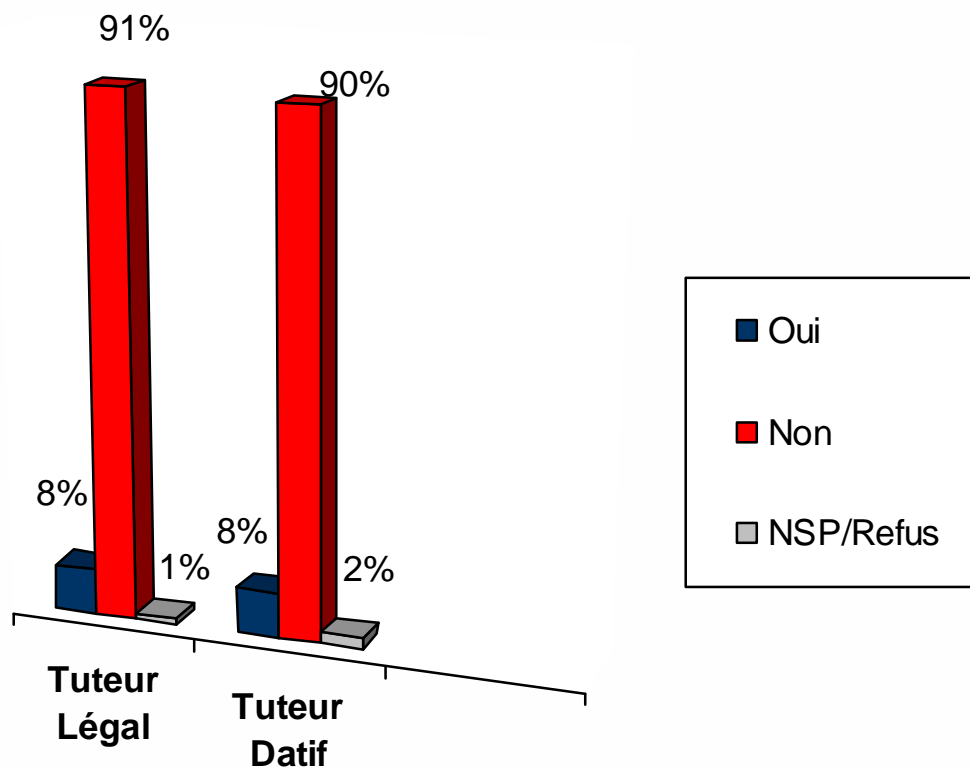
Au cours de la dernière année, avez-vous parlé...

A) Au responsable de votre dossier au Curateur public



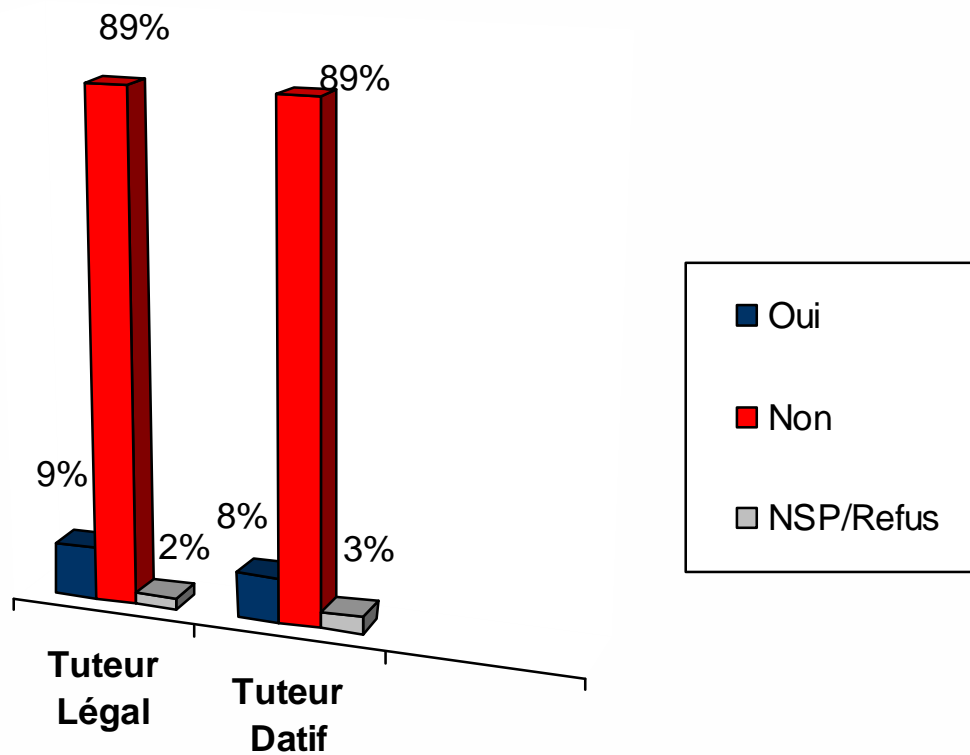
Au cours de la dernière année, avez-vous parlé...

B) À un préposé aux renseignements du Curateur public



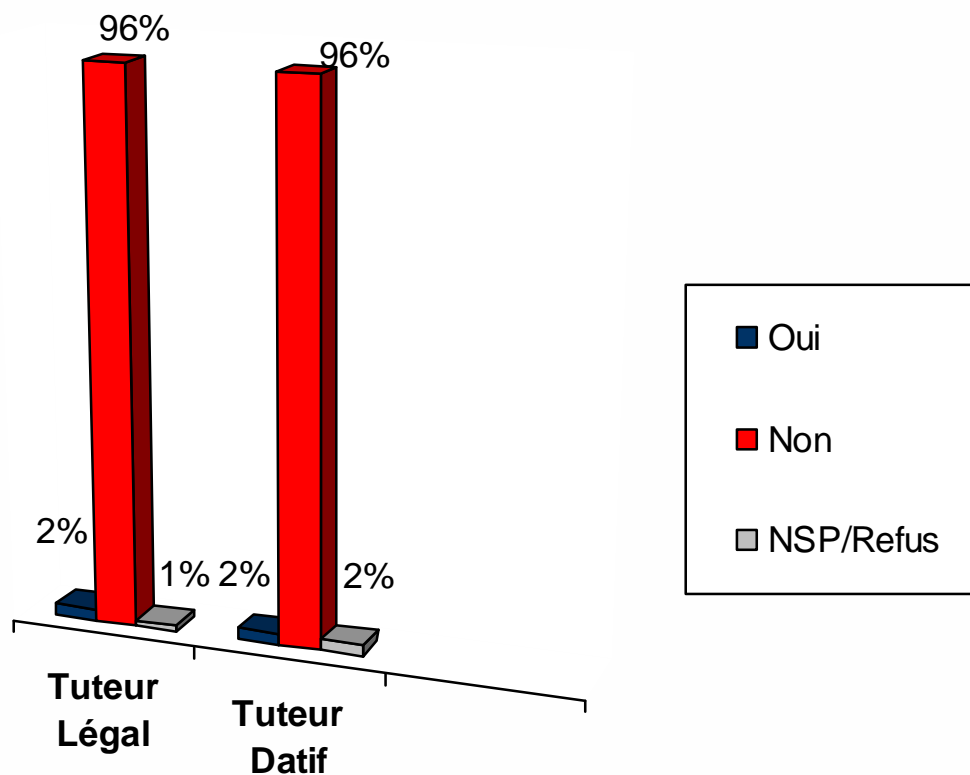
Au cours de la dernière année, avez-vous parlé...

C) À un agent en vérification du Curateur public



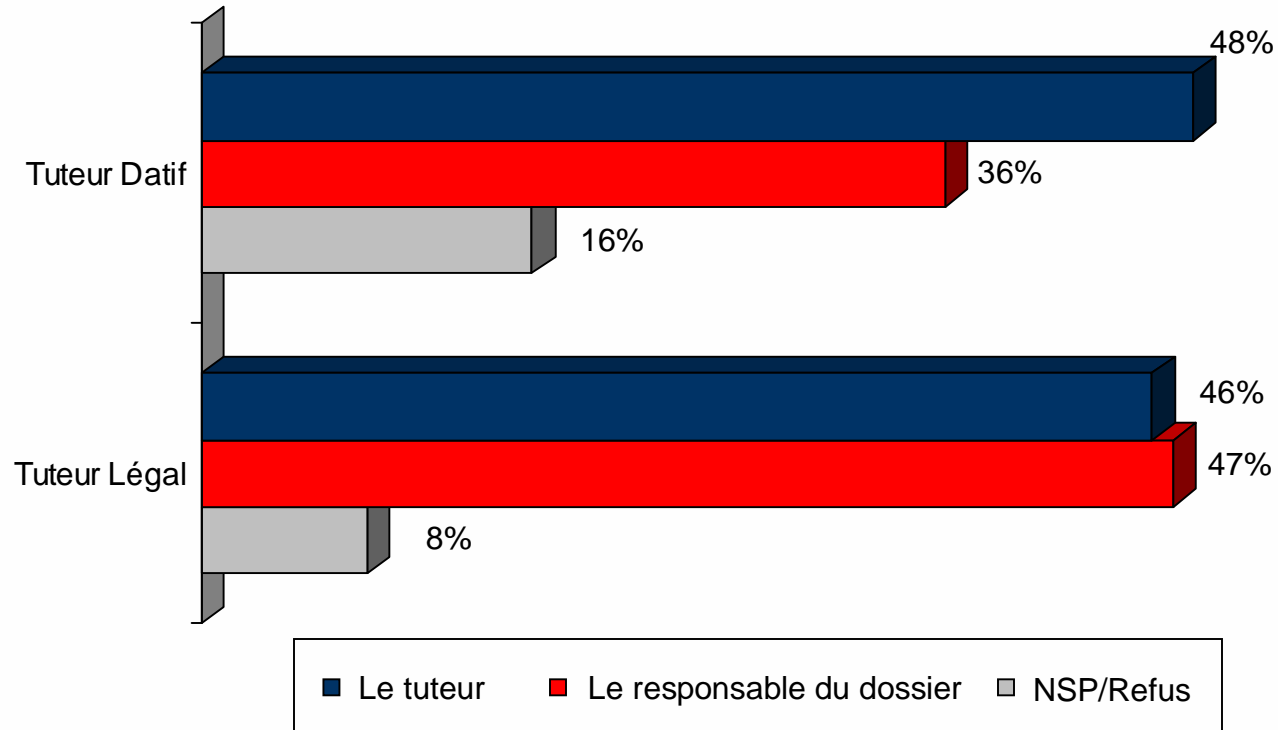
Au cours de la dernière année, avez-vous parlé...

D) À une autre personne du Curateur public



Q42d. + Q49d. Au cours de la dernière année, avez-vous parlé...
d) à une autre personne du Curateur public

Qui a pris l'initiative du premier contact avec le responsable de votre dossier au Curateur public ? Est-ce...



* Parmi ceux qui ont parlé au responsable du dossier au Curateur public du Québec.

Niveau d'appréciation du responsable du dossier du Curateur public

	Tuteur Légal (n=144*) %	Tuteur Datif (n=73*) %
Niveau d'appréciation		
Moyenne	8,46	8,18
0 à 5	13	12
6 et 7	9	9
8 à 10	75	69
NSP/Refus	3	9

* Parmi ceux qui ont parlé au responsable du dossier au Curateur public du Québec.

Niveau d'appréciation du préposé aux renseignements du Curateur public

	Tuteur Légal (n=27) %	Tuteur Datif (n=15*) %
Niveau d'appréciation		
Moyenne	8,35	SO
0 à 5	10	SO
6 et 7	15	SO
8 à 10	75	SO
NSP/Refus	0	SO

* Impossible de traiter en tableau les résultats associés au préposé aux renseignements du Curateur public du Québec puisqu'il n'y a pas un nombre suffisant de répondants, soit moins de 20 répondants.

Niveau d'appréciation de l'agent en vérification du Curateur public

	Tuteur Légal (n=28) %	Tuteur Datif (n=16*) %
Niveau d'appréciation		
Moyenne	6,40	SO
0 à 5	42	SO
6 et 7	6	SO
8 à 10	46	SO
NSP/Refus	6	SO

* Impossible de traiter en tableau les résultats associés à l'agent de vérification du Curateur public du Québec puisqu'il n'y a pas un nombre suffisant de répondants, soit moins de 20 répondants.

Niveau de satisfaction de la relation interpersonnelle avec le responsable du dossier

	Tuteur Légal (n=351) %	Tuteur Datif (n=192) %
Niveau de satisfaction de la relation interpersonnelle avec le responsable du dossier		
Moyenne	8,32	8,40
0 à 5	11	10
6 et 7	9	7
8 à 10	65	63
NSP/Refus	15	20

Évaluation des services offerts par le Curateur public du Québec

	Tuteur Légal (n=351) %	Tuteur Datif (n=192) %
Niveau d'accord		
Énoncé 1 : <i>Il m'a été facile de joindre une personne du Curateur public en mesure de fournir le service</i>		
Moyenne	8,73	8,60
0 à 8	35	29
9 et 10	57	53
NSP/Refus	8	18
Énoncé 2 : <i>L'information qui m'a été fournie par le Curateur public était facile à comprendre</i>		
Moyenne	8,54	8,72
0 à 8	33	27
9 et 10	63	61
NSP/Refus	4	12

	Tuteur Légal (n=351) %	Tuteur Datif (n=192) %
Niveau d'accord		
Énoncé 3 : <i>L'information qui m'a été fournie était exacte</i>		
Moyenne	9,03	9,27
0 à 8	22	19
9 et 10	69	66
NSP/Refus	9	5
Énoncé 4 : <i>Le ou les employés étaient disposés à m'aider</i>		
Moyenne	9,02	9,03
0 à 8	24	19
9 et 10	69	62
NSP/Refus	7	19

Q46a à Q46i + Q53a à Q53i. Sur une échelle de 0 à 10, où 0 signifie que vous êtes très insatisfait et 10 que vous êtes Tout à fait en désaccord et 10 que vous êtes Tout à fait en accord, dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants ?

	Tuteur Légal (n=351) %	Tuteur Datif (n=192) %
Niveau d'accord		
Énoncé 5 : <i>Le Curateur public a compris mes besoins</i>		
Moyenne	8,27	8,58
0 à 8	32	24
9 et 10	63	57
NSP/Refus	6	19
Énoncé 6 : <i>Je suis persuadé que les renseignements personnels que le Curateur public possède sur moi et sur mon enfant sont traités de manière confidentielle</i>		
Moyenne	8,73	9,19
0 à 8	30	18
9 et 10	61	71
NSP/Refus	9	11

Q46a à Q46i + Q53a à Q53i. Sur une échelle de 0 à 10, où 0 signifie que vous êtes très insatisfait et 10 que vous êtes Tout à fait en désaccord et 10 que vous êtes Tout à fait en accord, dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants ?

Appréciation des services offerts par le Curateur public (suite)

	Tuteur Légal (n=351) %	Tuteur Datif (n=192) %
Niveau d'accord		
Énoncé 7 : <i>Le ou les employés ont été polis avec moi</i>		
Moyenne	9,45	9,59
0 à 8	12	8
9 et 10	83	78
NSP/Refus	5	14
Énoncé 8 : <i>Dans l'ensemble, j'ai trouvé l'expérience de service agréable</i>		
Moyenne	8,31	8,86
0 à 8	35	24
9 et 10	59	62
NSP/Refus	6	15
Énoncé 9 : <i>Dans l'ensemble, j'ai trouvé l'expérience de service positive</i>		
Moyenne	8,43	8,86
0 à 8	34	23
9 et 10	60	62
NSP/Refus	6	15

Q46a à Q46i + Q53a à Q53i. Sur une échelle de 0 à 10, où 0 signifie que vous êtes très insatisfait et 10 que vous êtes Tout à fait en désaccord et 10 que vous êtes Tout à fait en accord, dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants ?

Analyse de vulnérabilité

Appréciation des services offerts
par le Curateur public

Interprétation de l'analyse de vulnérabilité

- ✶ L'utilisation de ce modèle d'analyse produit une série d'indices de vulnérabilité qui, pour chacune des dimensions relatives à la mesure de la satisfaction globale, reflète l'insatisfaction relative manifestée (*taux des répondants ayant répondu 7 sur 10 ou moins*) et son influence sur la mesure de la satisfaction globale.
- ✶ Ce même modèle met ensuite en relation le caractère vulnérable du Curateur public sur chacune des dimensions étudiées avec leur % de contribution à l'insatisfaction relative, et ce, de façon à les prioriser dans le cadre d'un plan d'action visant à hausser significativement le niveau de satisfaction globale des tuteurs à l'égard des services obtenus.

TAUX D'INSATISFACTION (7 sur 10 ou moins) X IMPACT SUR LA MESURE DE LA SATISFACTION GLOBALE

=

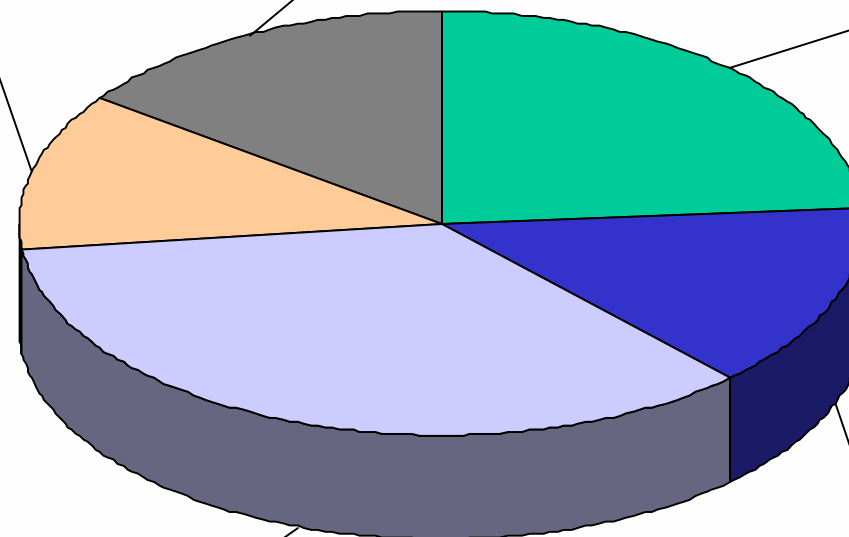
INDICE DE VULNÉRABILITÉ

% de contribution à l'insatisfaction relative

Je suis persuadé que les renseignements personnels que le Curateur public possède sur moi et sur mon enfant sont traités de manière confidentielle.
12%

Le ou les employé(s) ont été polis avec moi
15%

L'information qui m'a été fournie par le Curateur public était facile à comprendre.
24%



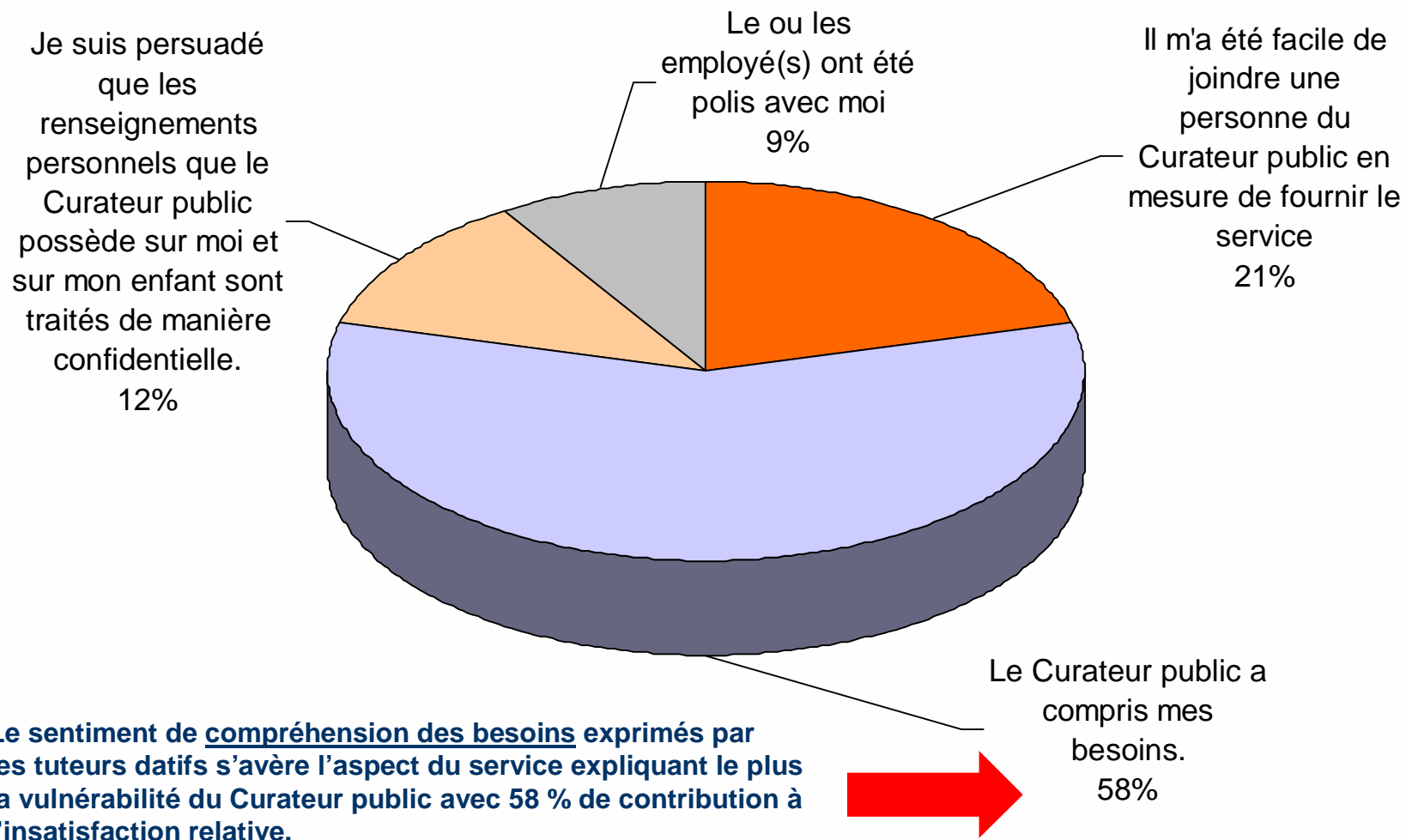
Le ou les employé(s) étaient disposés à m'aider.
14%

Le Curateur public a compris mes besoins.
35%



Le sentiment de compréhension des besoins exprimés par les tuteurs légaux s'avère l'aspect du service expliquant le plus la vulnérabilité du Curateur public avec 35 % de contribution à l'insatisfaction relative.

% de contribution à l'insatisfaction relative



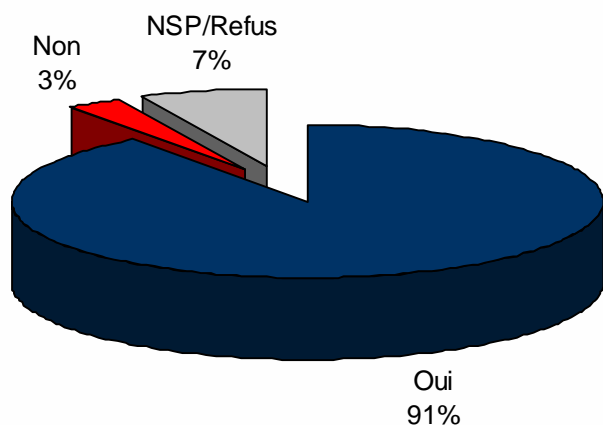


Le guide du Curateur public du Québec

Avez-vous reçu le guide du Curateur public expliquant vos responsabilités face à la gestion du patrimoine de votre enfant (*Légal*) ou de l'enfant que vous représentez (*Datif*) ?

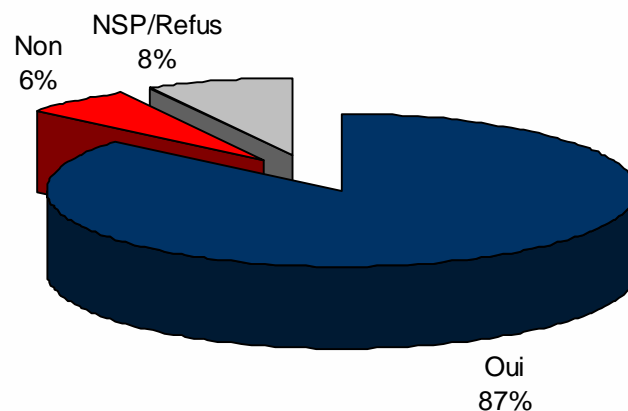
Tuteur Légal

n = 351

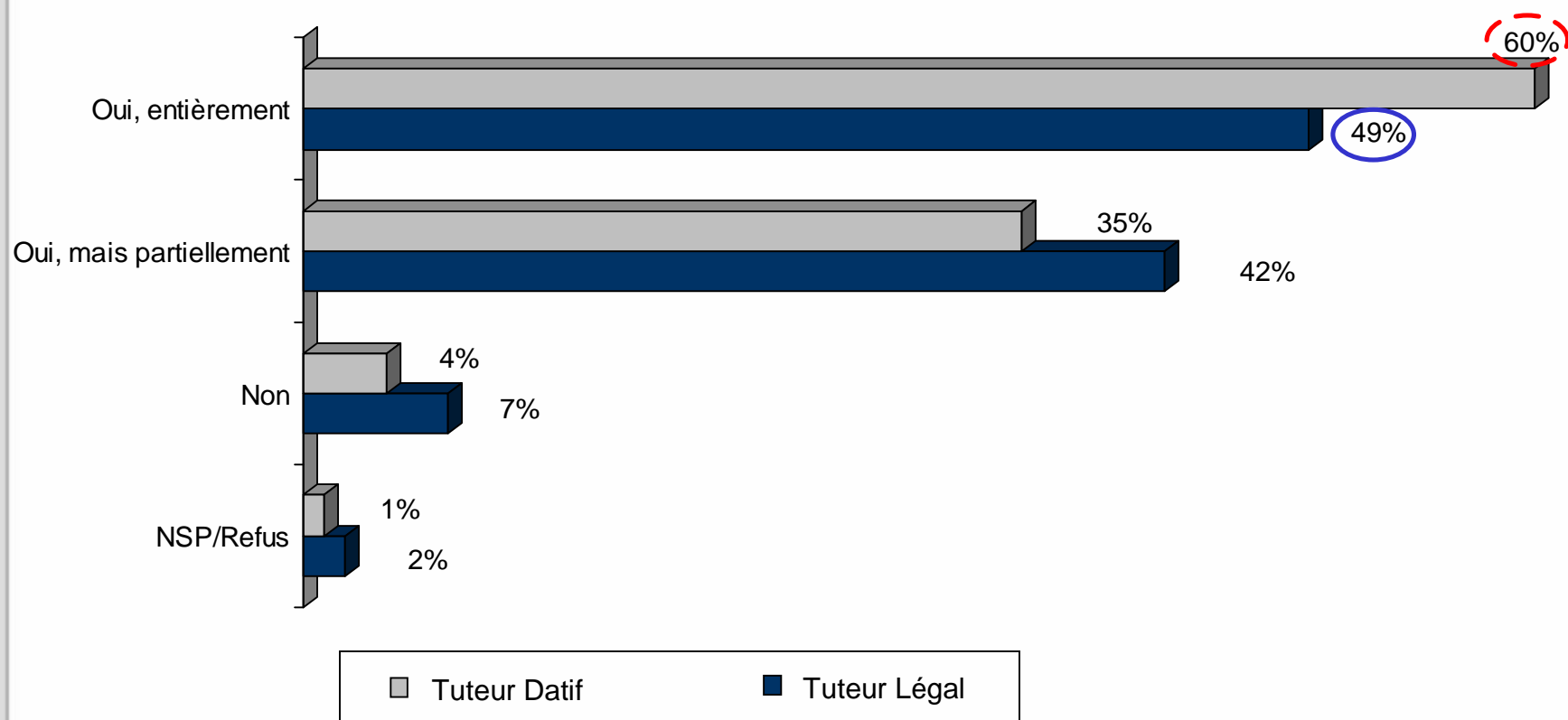


Tuteur Datif

n = 192



Lorsque vous avez reçu ce guide, l'avez-vous lu ?



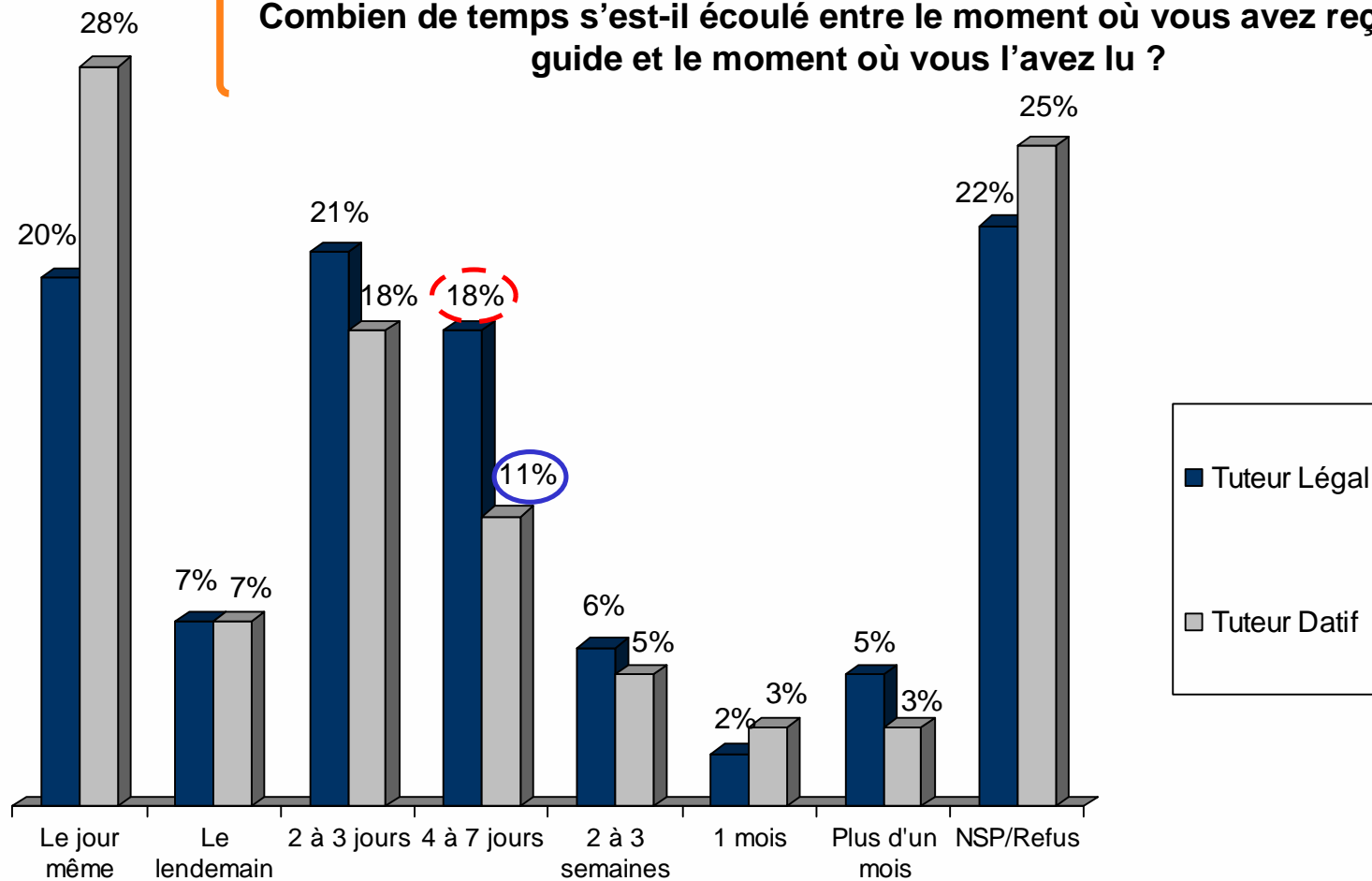
* Parmi ceux qui ont reçu le guide du Curateur public du Québec.

Q14. + Q19. Lorsque que vous avez reçu ce guide, l'avez-vous lu ?

Temps écoulé entre la réception et la lecture du guide

n = 293* (Légal) et n = 157* (Datif)

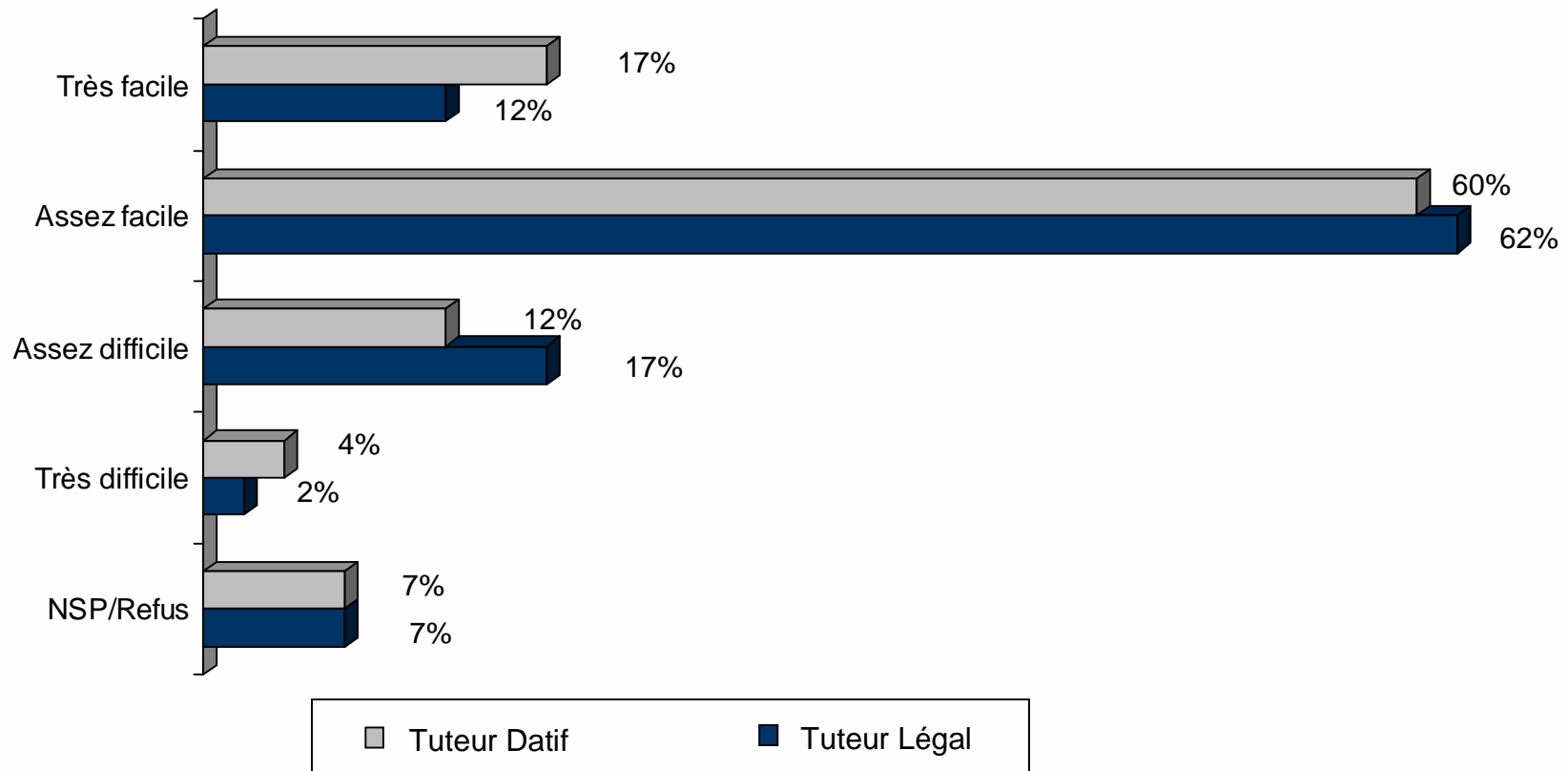
Combien de temps s'est-il écoulé entre le moment où vous avez reçu le guide et le moment où vous l'avez lu ?



* Parmi ceux qui ont lu entièrement ou partiellement le guide du Curateur public du Québec.

Q15. + Q20. Combien de temps s'est-il écoulé entre le moment où vous avez reçu le guide et le moment où vous l'avez lu ?

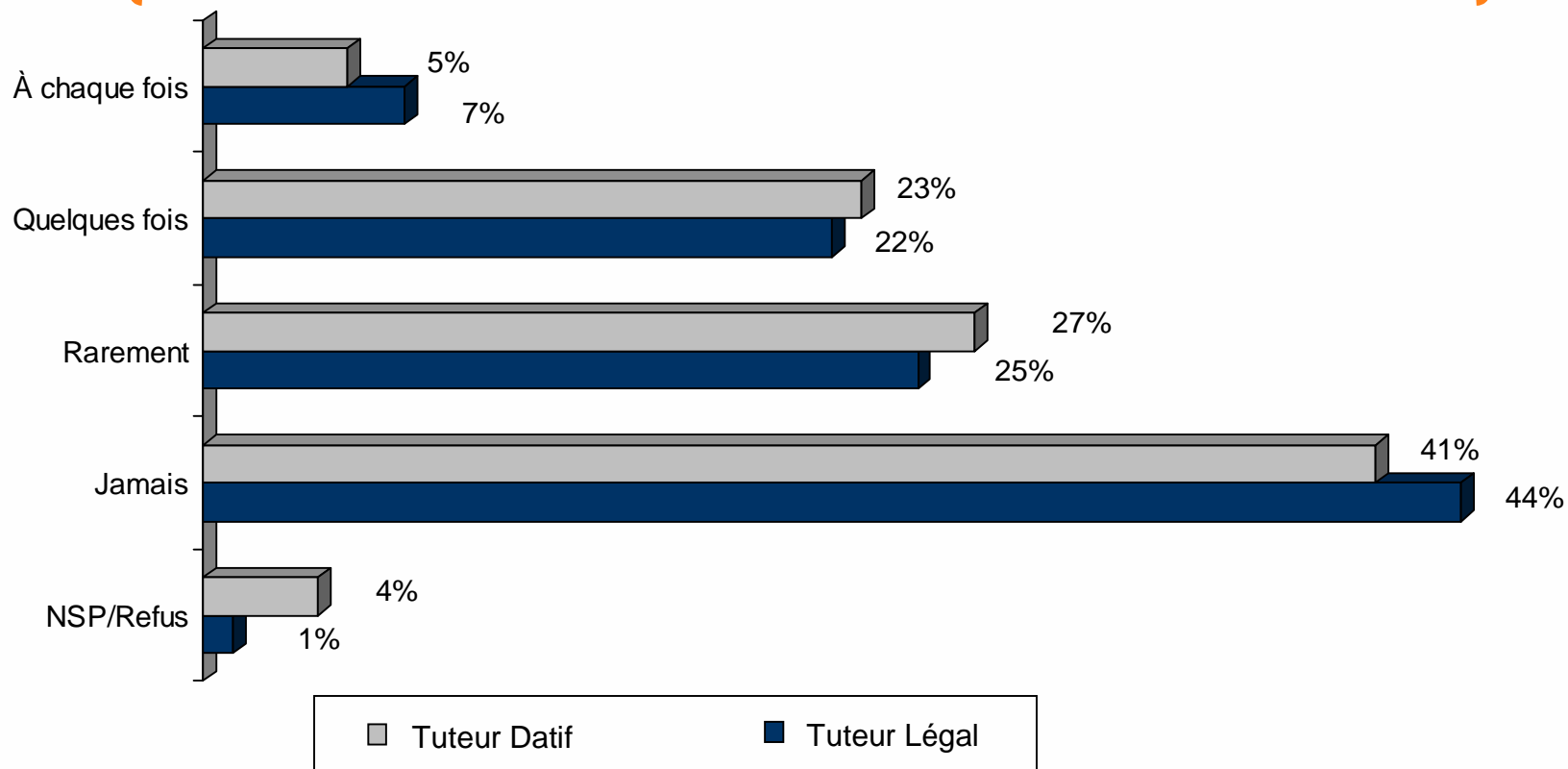
La compréhension du guide du Curateur public du Québec est...



* Parmi ceux qui ont lu entièrement ou partiellement le guide du Curateur public du Québec.

Q16. + Q21. Diriez-vous que ce guide est très facile à comprendre, assez facile, assez difficile ou très difficile à comprendre ?

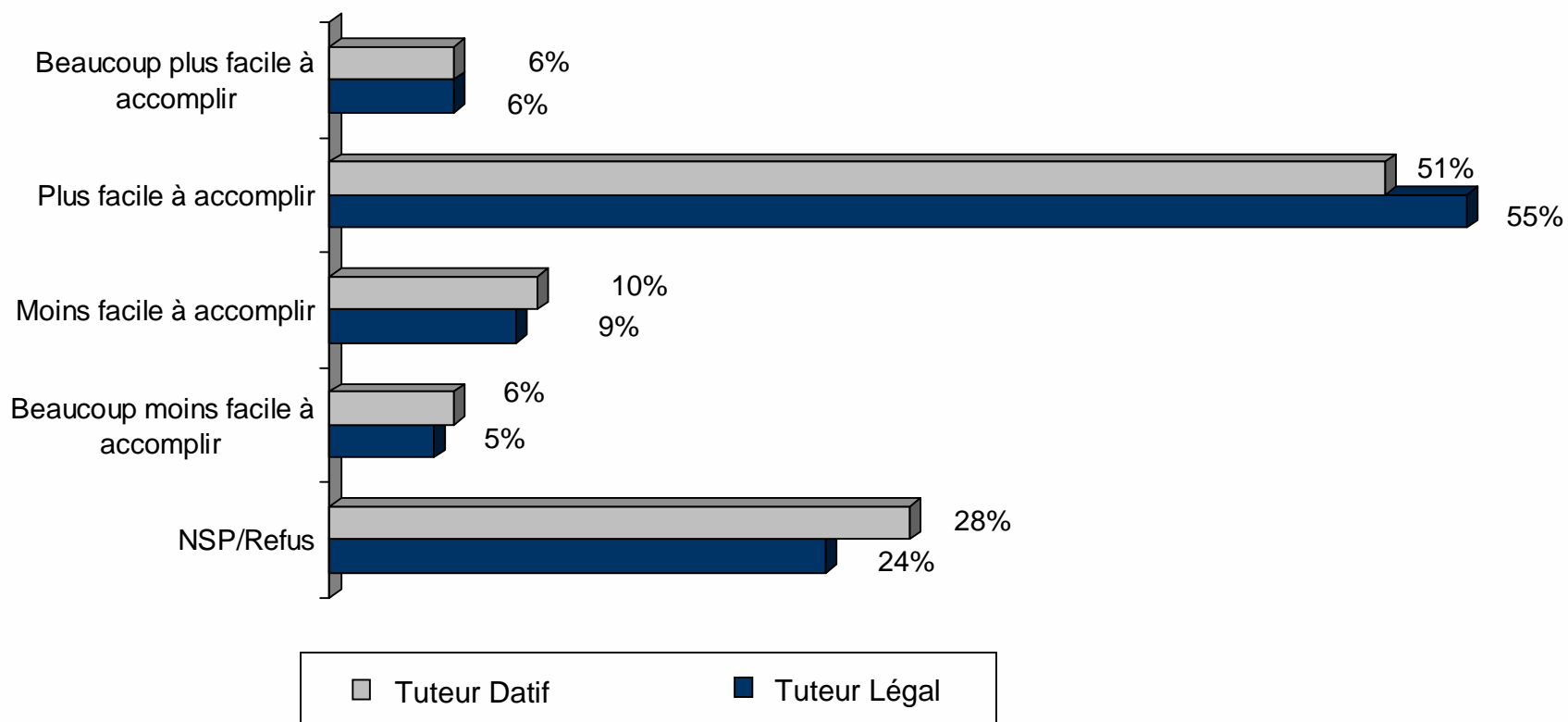
Lorsque vous avez eu un nouveau geste à faire pour accomplir votre rôle, avez-vous consulté ce guide...



* Parmi ceux qui ont lu entièrement ou partiellement le guide du Curateur public du Québec.

Q17. + Q22. Lorsque vous avez eu un nouveau geste à faire pour accomplir votre rôle, avez-vous consulté ce guide...

Après avoir consulté ce guide, avez-vous eu l'impression que votre tâche était...



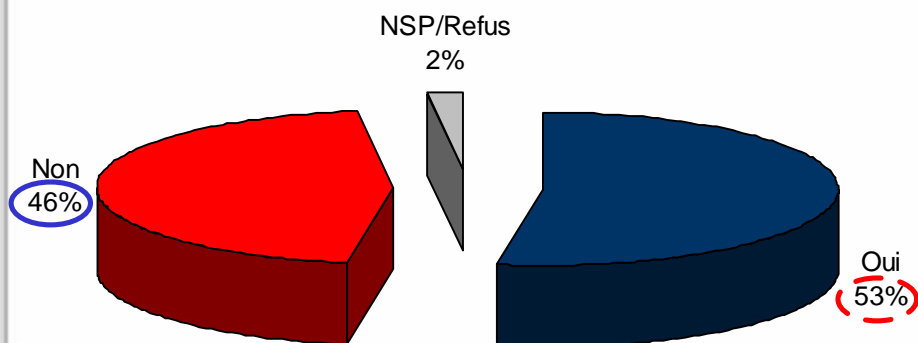
* Parmi ceux qui ont lu entièrement ou partiellement le guide du Curateur public du Québec.

Q18. + Q23. Après avoir consulté ce guide, avez-vous eu l'impression que votre tâche était...

Avez-vous déjà communiqué avec le Curateur public pour vous aider à mieux comprendre le guide ?

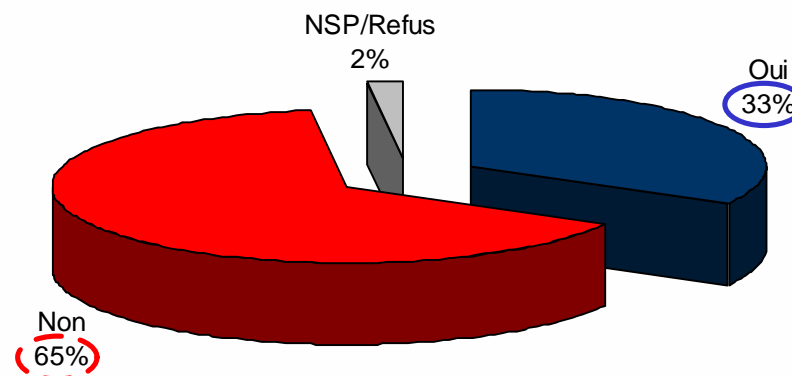
Tuteur Légal

n = 293*



Tuteur Datif

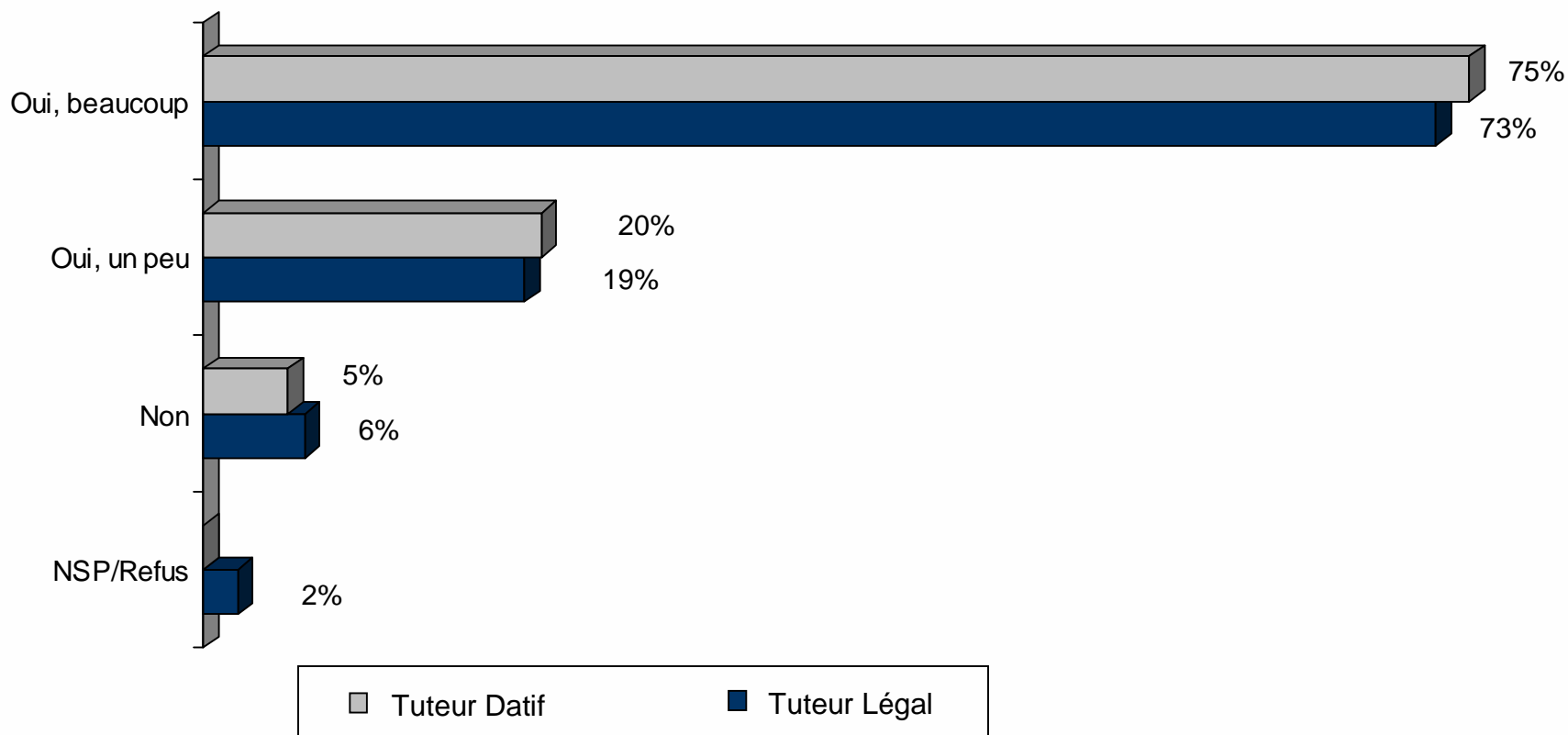
n = 157*



* Parmi ceux qui ont lu entièrement ou partiellement le guide du Curateur public du Québec.

Q19. + Q24. Avez-vous déjà communiqué avec le Curateur public pour vous aider à mieux comprendre le guide ?

Est-ce que les réponses reçues vous ont aidé à mieux exercer votre rôle ?

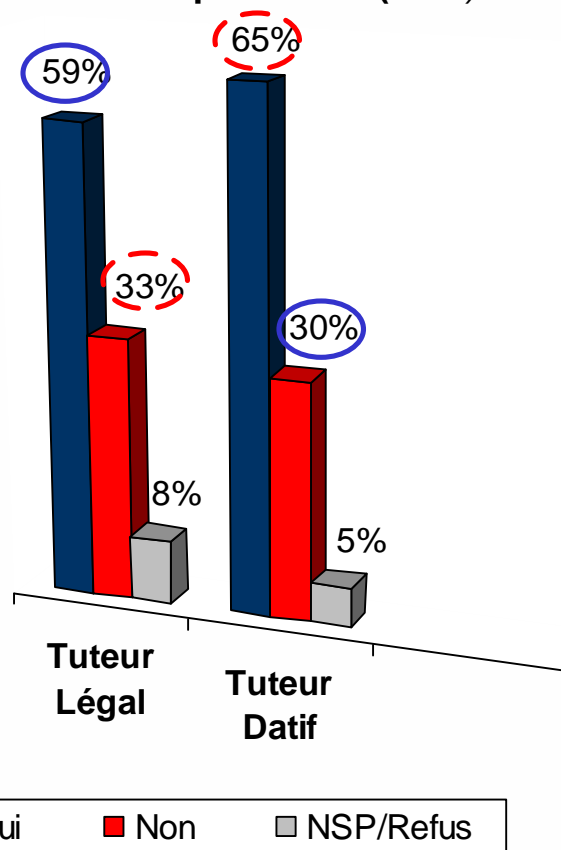


* Parmi ceux qui ont communiqué avec le Curateur public du Québec concernant le guide.

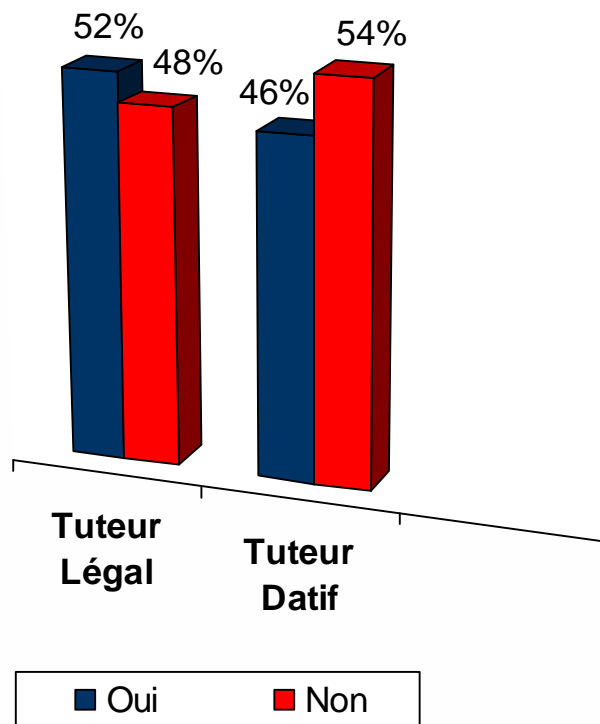
Q20. + Q25. Est-ce que les réponses reçues vous ont aidé à mieux exercer votre rôle ?

Inventaire des biens de l'enfant sous tutelle

Avez-vous effectué l'inventaire des biens de votre enfant (Légal) ou de l'enfant que vous représentez (Datif) ?



Avez-vous eu recours à une personne pour vous aider à effectuer cet inventaire ?



* Parmi ceux qui ont effectué l'inventaire des biens de l'enfant sous tutelle.

Q29. + Q34. Avez-vous eu recours à une personne pour vous aider à effectuer cet inventaire ?

Types de personnes dont le tuteur a eu recours pour effectuer l'inventaire des biens de l'enfant

Types de personnes	Tuteur Légal (n=109*) %	Tuteur Datif (n=57*) %
Un notaire	51	33
Conseiller financier/conseiller de l'institution financière	18	5
Le conseil de tutelle	17	33
Un comptable	8	9
Un membre de la famille ne faisant pas partie du conseil de tutelle	6	12
Le Curateur public	6	7
Un avocat	6	6
L'autre parent	1	2
Une autre personne	9	12
NSP/Refus	0	2

* Parmi ceux qui ont obtenu de l'aide pour effectuer l'inventaire des biens de l'enfant sous tutelle.

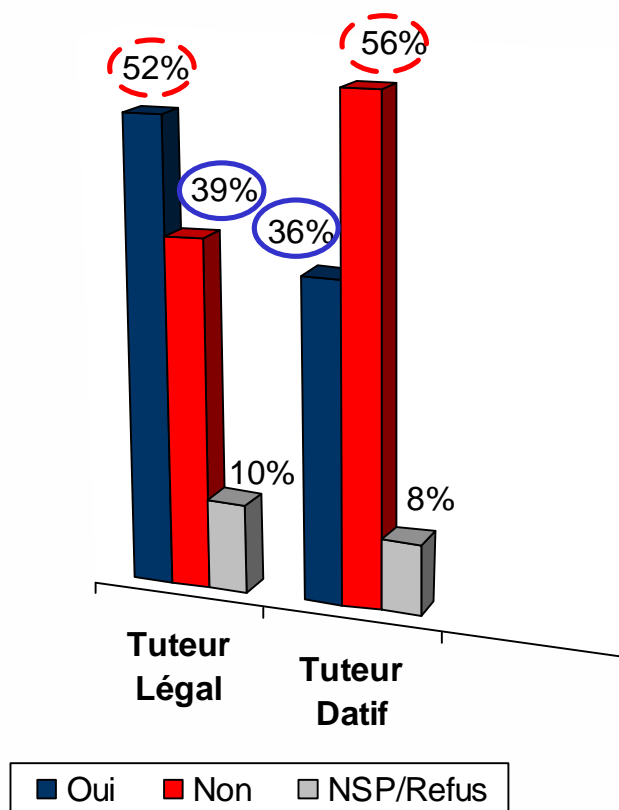
Destinataires de la copie de l'inventaire des biens de l'enfant

	Tuteur Légal (n=212*) %	Tuteur Datif (n=125*) %
Destinataires de la copie de l'inventaire des biens		
Au Curateur public	78	84
Au secrétaire du conseil de tutelle	63	59
Notaire	11	4
À aucune personne	4	3
L'enfant	2	2
Autres membres du conseil de tutelle	2	2
Un parent de l'enfant (père, mère)	SO	4
Liquidateur	SO	2
À une autre personne	7	2
NSP/Refus	3	4

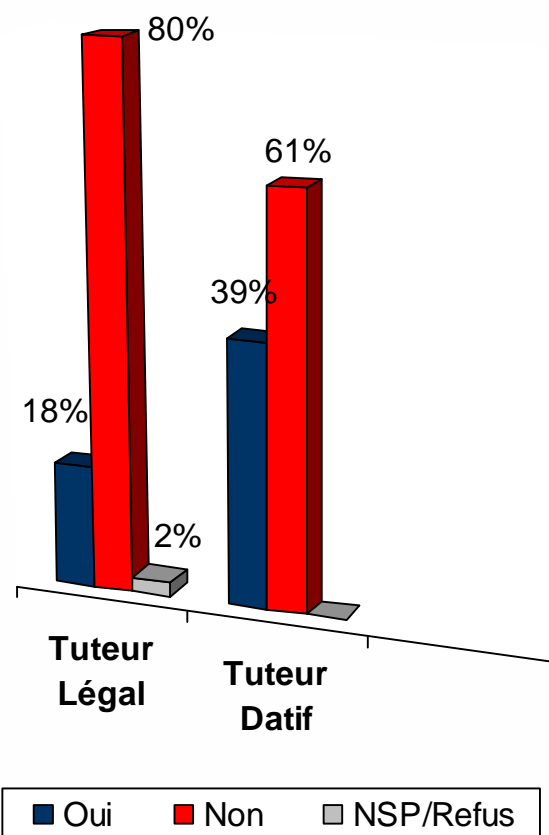
* Parmi ceux qui ont effectué l'inventaire des biens de l'enfant sous tutelle.

Sûreté du patrimoine de l'enfant sous tutelle

Est-ce que vous avez dû fournir une sûreté ?



Est-ce que le conseil de tutelle vous a demandé une preuve du maintien de votre sûreté ?



* Parmi ceux qui ont dû fournir une sûreté du patrimoine de l'enfant sous tutelle, ceux dont le conseil de tutelle est formé de membres de la famille ou de proches et ceux qui rendent compte de la gestion des biens d'un enfant sous tutelle depuis l'année 2008 et moins.

Q33. + Q40. Durant la dernière année, est-ce que le conseil de tutelle vous a demandé une preuve du maintien de votre sûreté ?

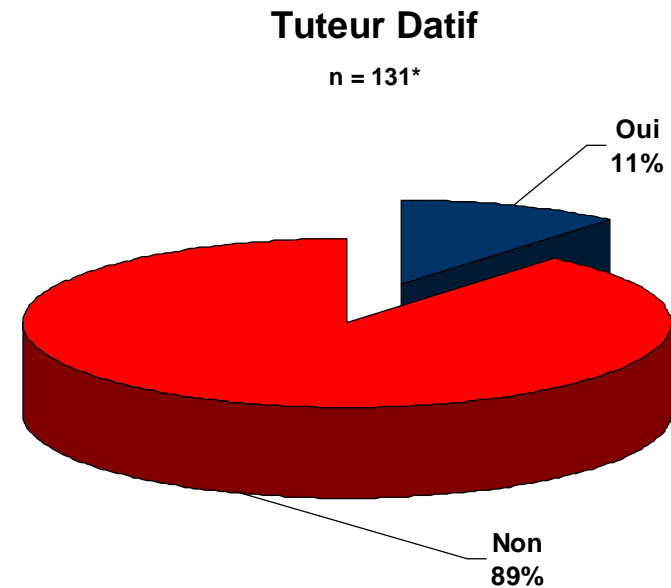
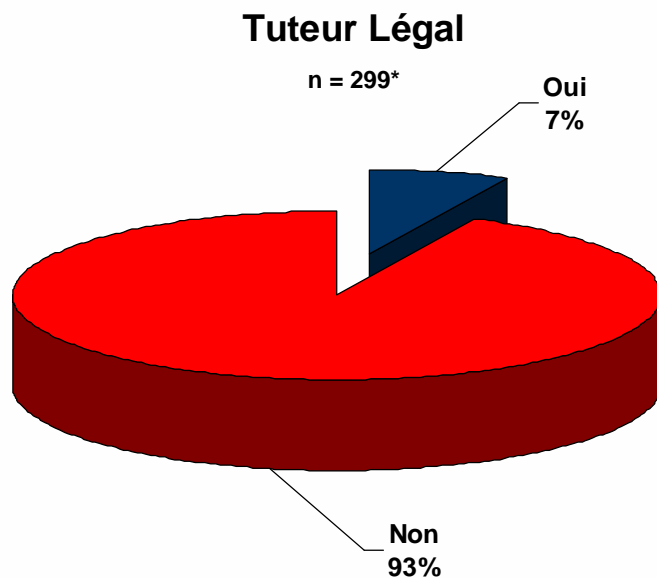
Destinataires de la copie de la sùreté du patrimoine de l'enfant sous tutelle

	Tuteur Légal (n=180*) %	Tuteur Datif (n=70*) %
Destinataires de la copie de la sùreté		
Au Curateur public	81	90
Au secrétaire du conseil de tutelle	66	61
À aucune personne	3	1
Institution financière	2	0
Notaire	1	1
À une autre personne	7	4
NSP/Refus	2	2

* Parmi ceux qui ont dû fournir une sùreté du patrimoine de l'enfant sous tutelle.

Impact du rôle de tuteur sur certains facteurs

Est-ce que votre rôle de tuteur a affecté votre travail/vos études de façon néfaste ?



* Parmi les travailleurs et les étudiants.

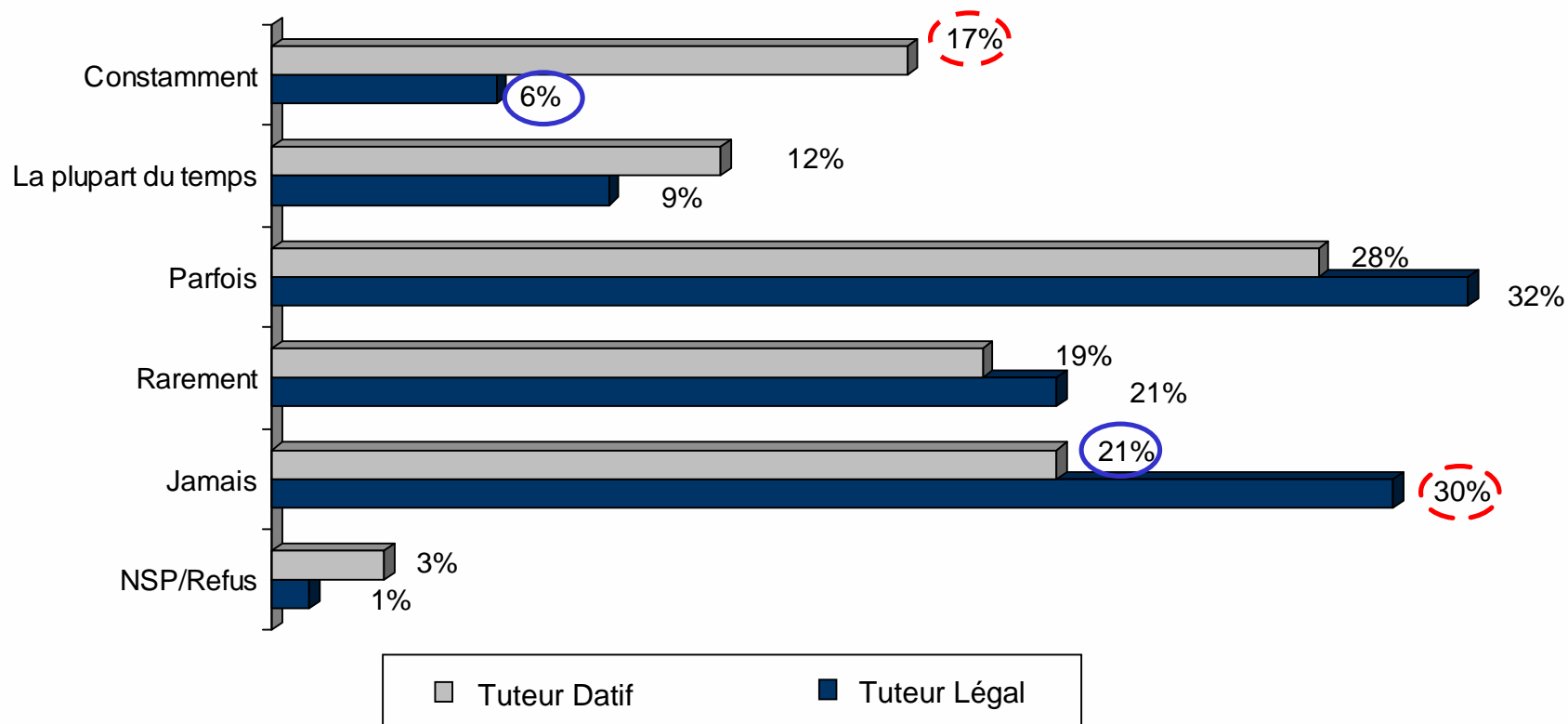
	Tuteur Légal (n=351) %	Tuteur Datif (n=192) %
Impact du rôle de tuteur sur la santé		
Aucun impact	76	61
Impact négatif	17	18
Impact positif	6	18
NSP/Refus	1	2
Importance de l'impact négatif		
	(n=59*)	(n=36*)
Très important	20	30
Assez important	53	36
Peu important	27	31
Pas du tout important	0	0
NSP/Refus	0	3

* Parmi ceux qui affirment que leur rôle de tuteur a eu un impact négatif sur leur santé.

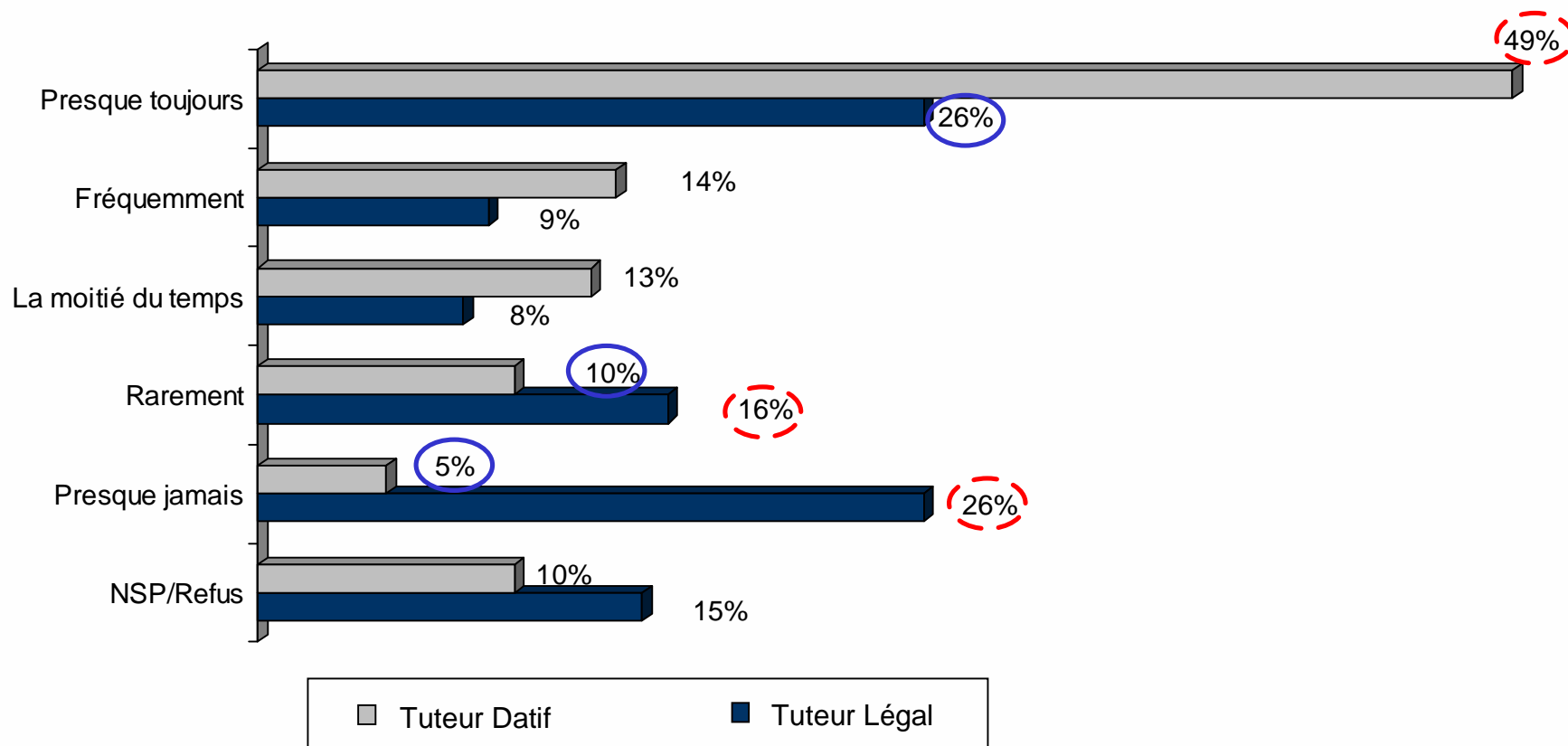
	Tuteur Légal (n=351) %	Tuteur Datif (n=192) %
Impact du rôle de tuteur sur le moral		
Aucun impact	64	53
Impact négatif	26	22
Impact positif	8	23
NSP/Refus	2	3
Importance de l'impact négatif		
	(n=85*)	(n=44*)
Très important	19	9
Assez important	54	58
Peu important	26	33
Pas du tout important	0	0
NSP/Refus	1	0

* Parmi ceux qui affirment que leur rôle de tuteur a eu un impact négatif sur leur moral.

Diriez-vous que cette responsabilité de tuteur vous préoccupe...

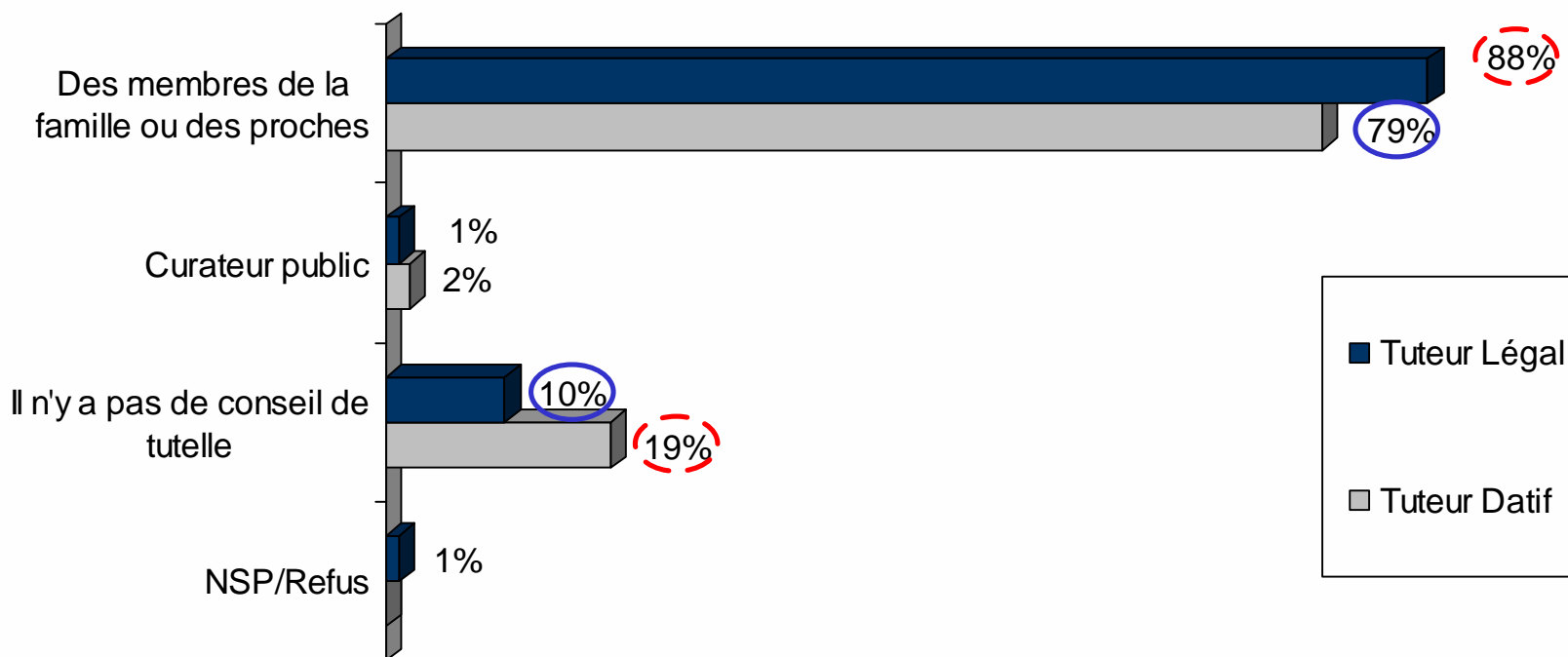


Diriez-vous que votre rôle de tuteur était valorisant...



Le conseil de tutelle

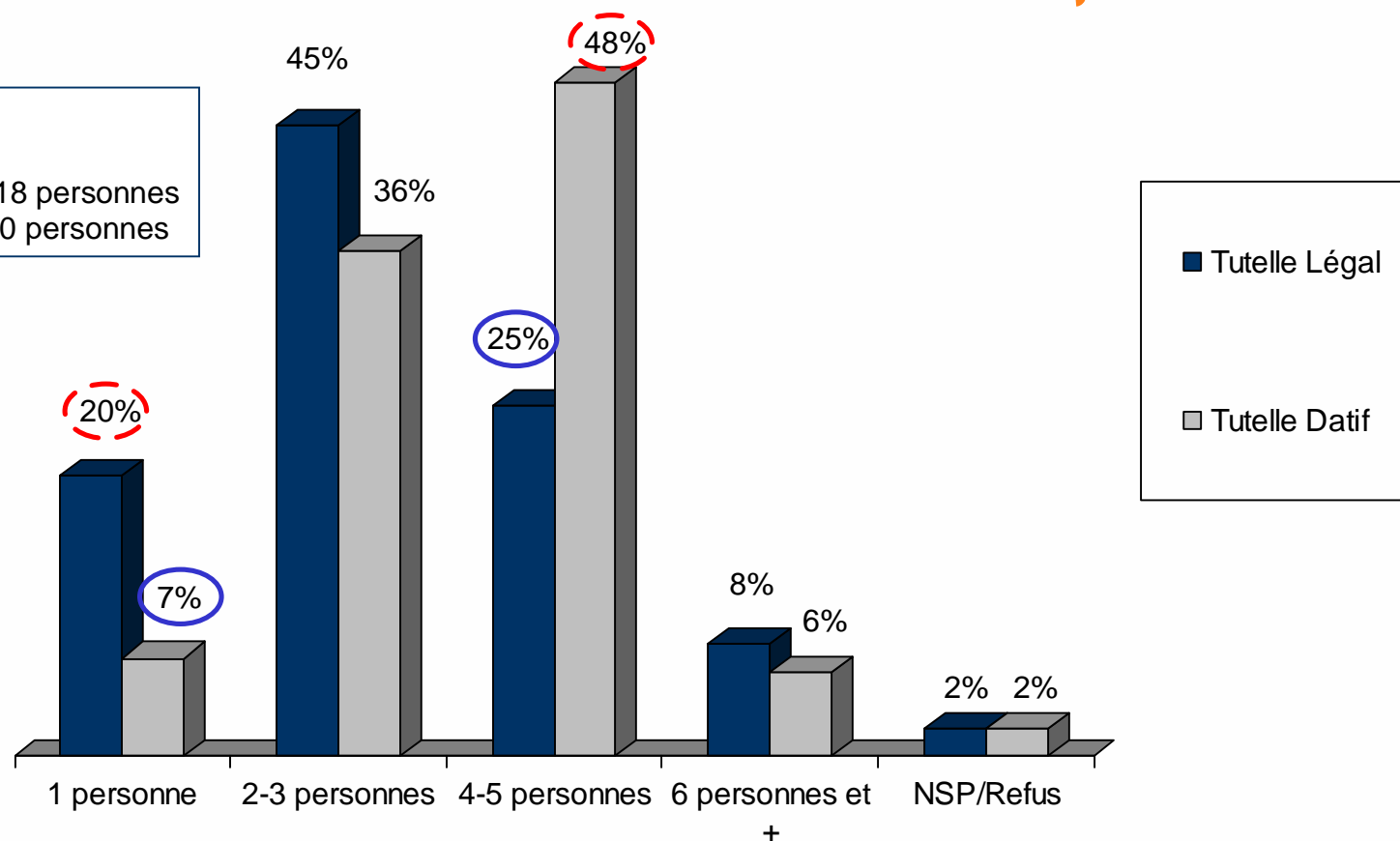
Qui forme votre conseil de tutelle ?



Combien de personnes constituent votre conseil de tutelle ?

Moyenne

Tuteur Légal : 3,18 personnes
Tuteur Datif : 3,80 personnes



* Parmi ceux dont le conseil de tutelle est formé de membres de la famille ou de proches.

Nombre de personnes du conseil de tutelle de la lignée paternelle de l'enfant

	Tuteur Légal (n=311*) %	Tuteur Datif (n=154*) %
Nombre de personnes du conseil de tutelle de la lignée paternelle de l'enfant		
Moyenne	1,41 personnes	1,15 personnes
Aucun	23	42
1 personne	35	18
2 personnes	28	25
3 personnes	9	9
4 personnes	2	1
5 personnes	0	2
6 personnes	2	1
NSP/Refus	1	2

* Parmi ceux dont le conseil de tutelle est formé de membres de la famille ou de proches.

Nombre de personnes du conseil de tutelle de la lignée maternelle de l'enfant

	Tuteur Légal (n=311*) %	Tuteur Datif (n=154*) %
Nombre de personnes du conseil de tutelle de la lignée maternelle de l'enfant		
Moyenne	1,58 personnes	2,05 personnes
Aucun	17	13
1 personne	33	25
2 personnes	30	26
3 personnes	14	16
4 personnes	3	11
5 personnes	1	5
6 personnes	1	0
NSP/Refus	1	2

* Parmi ceux dont le conseil de tutelle est formé de membres de la famille ou de proches.

Nombre de personnes du conseil de tutelle sans lien de parenté avec l'enfant

	Tuteur Légal (n=311*) %	Tuteur Datif (n=154*) %
Nombre de personnes du conseil de tutelle sans lien de parenté avec l'enfant		
Moyenne	0,23 personnes	0,61 personnes
Aucun	85	71
1 personne	10	9
2 personnes	2	7
3 personnes	0	7
4 personnes	1	2
5 personnes	1	1
6 personnes	0	0
7 personnes	SO	0
NSP/Refus	1	2

* Parmi ceux dont le conseil de tutelle est formé de membres de la famille ou de proches.

Q25. + Q30. Combien de personnes du conseil de tutelle sont sans lien de parenté avec l'enfant ?

	Tuteur Légal (n=311*) %	Tuteur Datif (n=154*) %
Nombre de réunions du conseil de tutelle		
Moyenne	0,51 réunions	0,56 réunions
Aucune réunion	61	62
1 réunion	29	25
2 réunions	6	5
3 réunions et plus	3	6
NSP/Refus	1	1

* Parmi ceux dont le conseil de tutelle est formé de membres de la famille ou de proches.

	Tuteur Légal (n=91*) %	Tuteur Datif (n=37*) %
Présence à la réunion du conseil de tutelle		
Oui	92	95
Non	8	5
Nombre de réunions auxquelles le tuteur a assisté	(n = 117**)	(n = 55**)
Aucune	6	4
1 réunion	70	64
2 réunions	24	30
NSP/Refus	0	2

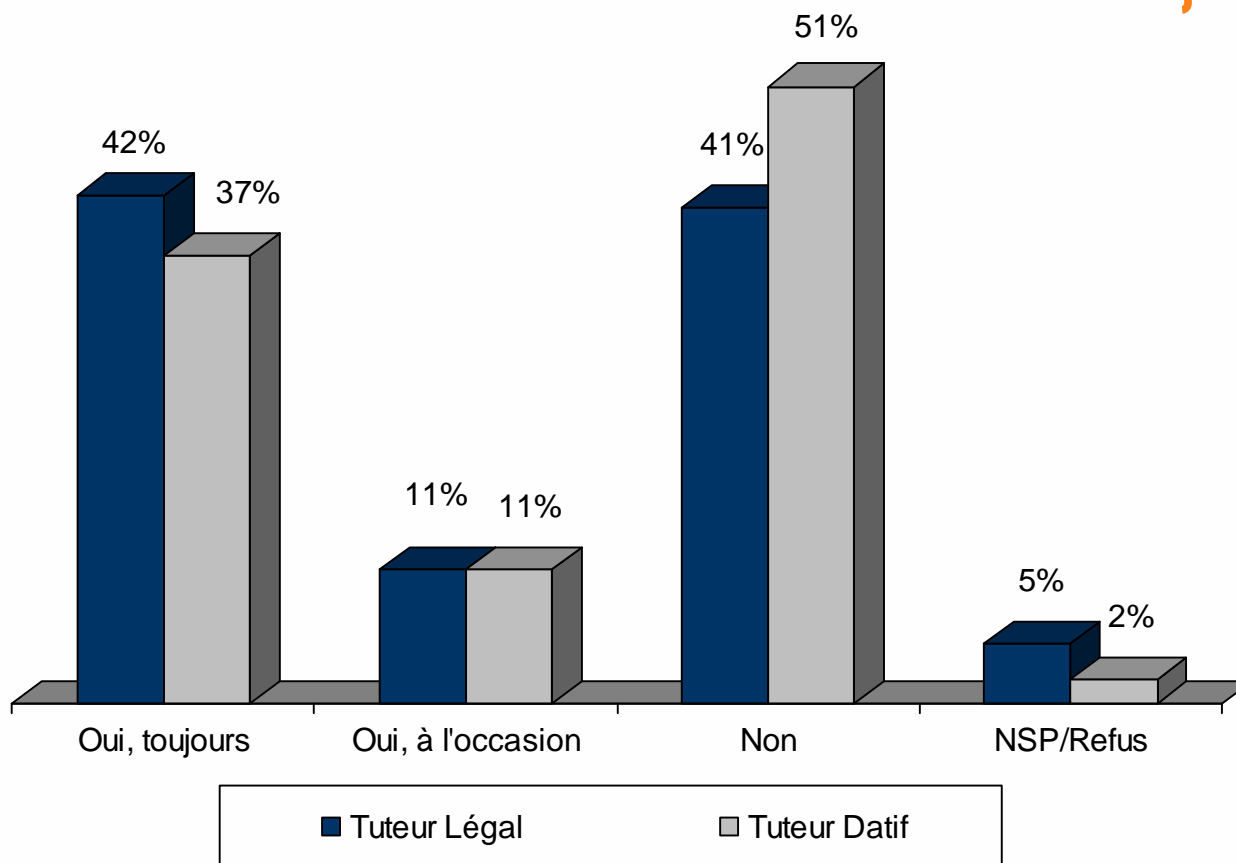
* Parmi ceux qui ont participé à une réunion du conseil de tutelle en 2008.

** Parmi ceux qui ont participé à au moins une réunion du conseil de tutelle en 2008

	Tuteur Légal (n=117*) %	Tuteur Datif (n=55*) %
Durée de la ou les réunions du conseil de tutelle		
Moyenne	62 minutes	76,5 minutes
Moins de 30 minutes	28	14
30 à 60 minutes	29	21
1 heure à 2 heures	31	42
2 heures et +	9	17
NSP/Refus	2	5

* Parmi ceux qui ont participé à au moins une réunion du conseil de tutelle en 2008

Y a-t-il un compte rendu de la/des réunions du conseil de tutelle ?



* Parmi ceux qui ont participé à au moins une réunion du conseil de tutelle en 2008

Niveau de satisfaction globale de la relation avec les membres du conseil de tutelle

	Tuteur Légal (n=311*) %	Tuteur Datif (n=154*) %
Niveau de satisfaction globale de la relation avec les membres du conseil de tutelle		
Moyenne	9,00	8,42
0 à 8	22	31
9 et 10	77	65
NSP/Refus	1	4

* Parmi ceux dont le conseil de tutelle est formé des membres de la famille ou de proches

Les habitudes médias

Types de médias souhaitables pour informer le grand public des activités du CPQ et des changements

Base totale n = 351 (Légal) et n = 192 (Datif)

	Tuteur Légal (n=351) %	Tuteur Datif (n=192) %
Types de médias		
Télévision	52	37
Journaux	15	18
Dépliants	15	15
Radio	12	6
Internet	10	10
Poste	9	12
Téléphone	2	5
Campagne de sensibilisation	2	2
Publicité	2	5
Revue	2	4
Hebdomadaire régionale	1	1

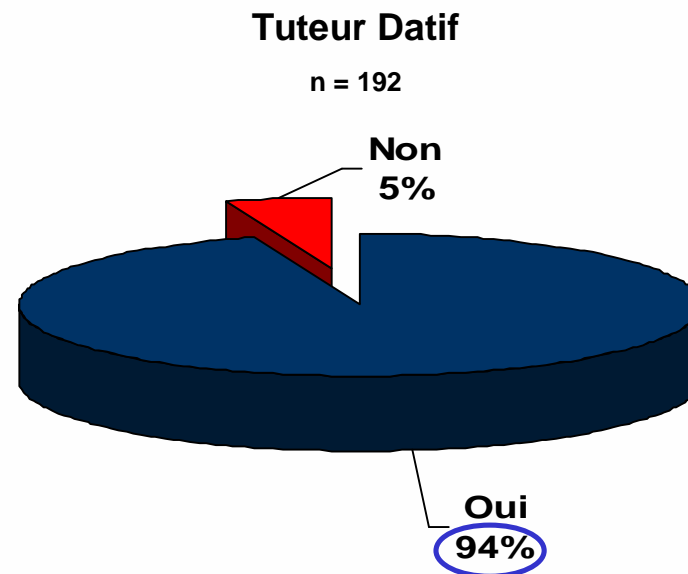
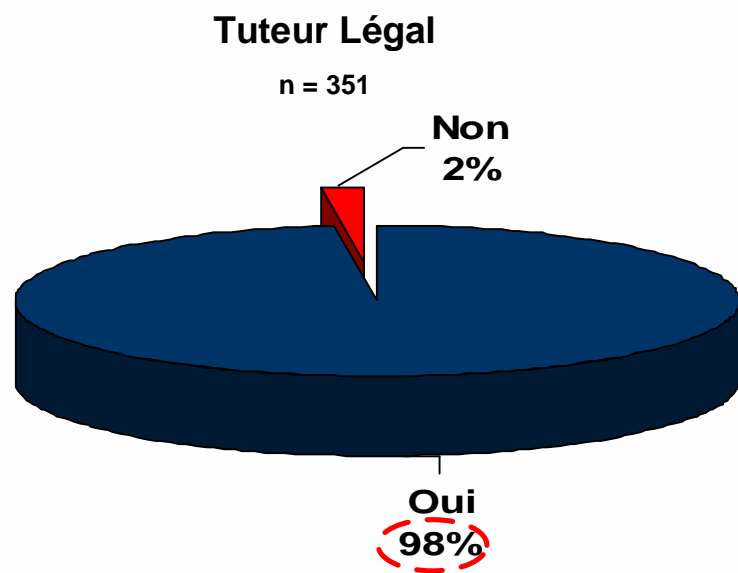
Types de médias souhaitables pour informer le grand public des activités du CPQ et des changements (suite)

Base totale n = 351 (Légal) et n = 192 (Datif)

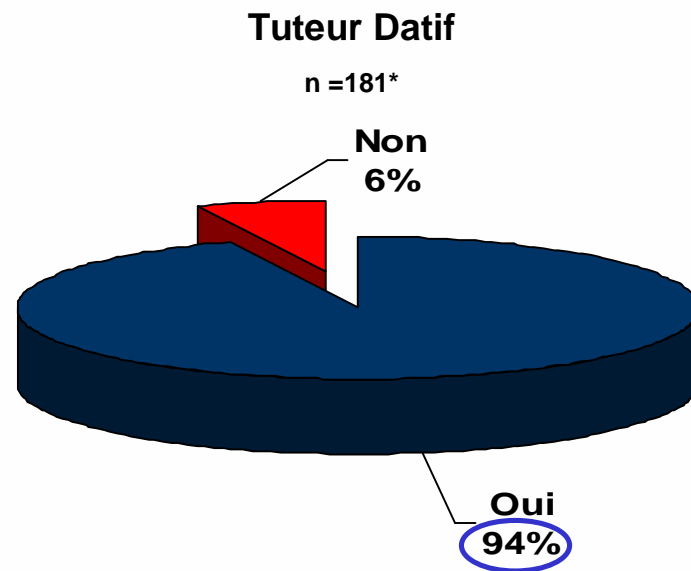
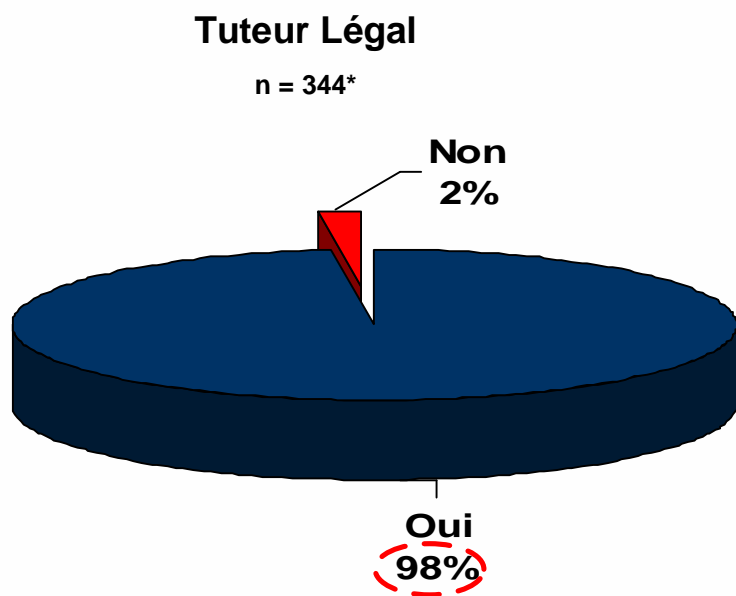
Types de médias (suite)	Tuteur Légal	Tuteur Datif
	(n=351) %	(n=192) %
Kiosque d'informations dans les salons / les évènements	1	2
Donner de l'information par le biais des écoles/CLSC/notaire	5	5
Communication avec tuteurs et enfants/Amélioration comm.-écoute, rencontres	1	3
Sessions d'informations/Ateliers/Portes ouvertes	1	1
Affiches dans les lieux publics/Panneaux sur la route/Affiches à l'extérieur	1	0
Documentaires/Reportages/Émissions spéciales	0	2
Autres formes	2	4
NSP/Refus	24	30

Q55. + Q66. Selon vous, quel moyen le Curateur public devrait-il utiliser pour informer le grand public de ses activités ou de changements ayant un impact sur les tuteurs et curateurs au mineur ou personne inapte ?

Avez-vous un lecteur DVD à la maison ?



Utilisez-vous votre lecteur DVD à la maison ne serait-ce qu'à l'occasion ?



* Parmi ceux qui possèdent un lecteur DVD à la maison.

Typologie des tuteurs légaux

À partir de la technique de l'analyse des correspondances multiples (ACM), nous avons procédé à une catégorisation des tuteurs légaux. D'après notre analyse typologique, **trois types ont été définis** :

«Le type 1» (29 %), «Le type 2» (40 %), et «Le type 3» (31 %).

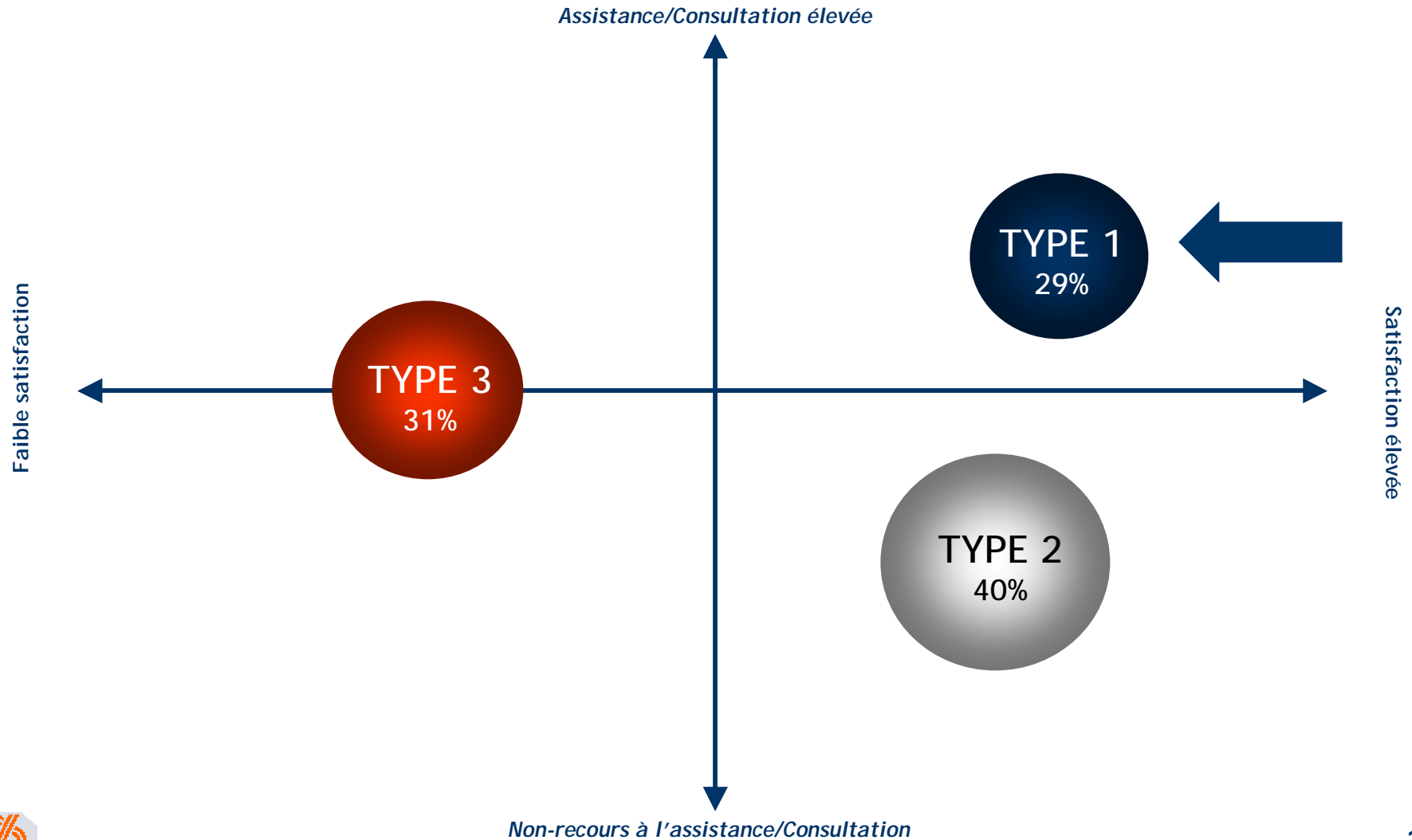
La carte en page suivante permet de représenter la position de chacun des profils selon un axe horizontal et un axe vertical lesquels sont définis en fonction des réponses obtenues aux différentes questions de l'étude. Ces deux axes sont en fait les deux facteurs qui permettent le mieux de regrouper les tuteurs en fonction de variables d'attitude et de comportements qui les unissent mais qui les distinguent les uns par rapport aux autres.

L'axe horizontal est celui de l'évaluation des tuteurs en ce qui a trait à leur satisfaction des services fournis par le Curateur public. Il oppose;

- Des répondants étant satisfaits des informations et services fournis par le Curateur public et ses employés (à gauche de l'axe)
- Des répondants n'étant pas satisfaits des informations et services fournis par le Curateur public et ses employés (à droite de l'axe)

L'axe vertical est celui du recours à l'assistance ou à la consultation auprès de professionnels ou du personnel du Curateur public. Il oppose;

- Des répondants faisant un usage important des ressources d'assistance et de consultation (en haut de l'axe)
- Des répondants ne faisant aucun usage des ressources d'assistance et de consultation (en bas de l'axe)



● TYPE 1 (29 % des tuteurs légaux)

🔗 Comportements et attitudes du tuteur

- § Le tuteur du type 1 s'est, plus souvent, interrogé à savoir si il pouvait utiliser l'argent du patrimoine de son enfant afin d'effectuer une dépense (**57%** vs 41%). Il s'agissait surtout de dépenses concernant l'éducation de l'enfant mais également de dépenses pour le sport et le loisir, et ce, en plus grande proportion que chez les autres types (**29%** vs 19%) ;
- § Le plus souvent, il a fourni une sûreté pour faire en sorte que le patrimoine de son enfant soit protégé ou compensé en cas d'abus ou de mauvaise administration (**60%** vs 52%) ;
- § Est moins enclin à compléter un rapport annuel permettant de rendre compte de la gestion des biens de son enfant (**79%** vs 89%) et dans le cas où cela fut le cas, préfère le faire compléter par quelqu'un d'autre que lui-même (**68%** vs 81%), notamment, le secrétaire du conseil de tutelle (**22%** vs 13%) ;

● TYPE 1 (29 % des tuteurs légaux)

🔗 Implication des personnes ressources

- § Le tuteur du type 1 tend davantage à consulter des professionnels avant de prendre une décision concernant la gestion des biens de son enfant (**68%** vs 43%), notamment, un conseiller d'une institution financière (**25%** vs 12%), un notaire (**20%** vs 10%), le conseil de tutelle (**15%** vs 8%), le Curateur public (**13%** vs 7%) ou un avocat (**8%** vs 3%) ;
- § A davantage communiqué avec le responsable de son dossier au Curateur public au cours de la dernière année (**84%** vs 43%) ;
- § A davantage communiqué avec un préposé aux renseignements du Curateur public au cours de la dernière année (**16%** vs 8%).

● TYPE 1 (29 % des tuteurs légaux)

🔗 Mesure de satisfaction

Le tuteur du type 1 est, en plus grande proportion, très satisfait des services obtenus, et ce, de manière statistiquement significative. Il est plus enclin à manifester son entière satisfaction (10/10) sur les aspects suivants des services fournis par le Curateur public:

- § La capacité à bien répondre à ses besoins (10 : **69%** vs 47%) (μ : **9,6** vs 8,5) ;
 - § La relation interpersonnelle avec le responsable de son dossier (10 : **66%** vs 38%) (μ : **9,5** vs 8,3) ;
 - § La facilité à joindre une personne en mesure de fournir le service (10 : **73%** vs 45%) (μ : **9,6** vs 8,7) ;
 - § La facilité de compréhension de l'information fournie (10 : **78%** vs 49%) (μ : **9,6** vs 8,5) ;
 - § L'exactitude de l'information fournie (10 : **84%** vs 57%) (μ : **9,8** vs 9,0) ;
 - § La disposition du ou des employé(s) à aider (10 : **83%** vs 56%) (μ : **9,9** vs 9,0) ;
 - § La compréhension de ses besoins (10 : **78%** vs 53%) (μ : **9,7** vs 8,3) ;
 - § La confidentialité des données traitées par le Curateur public (10 : **65%** vs 50%) (μ : **9,4** vs 8,7) ;
 - § La politesse du ou des employé(s) (10 : **92%** vs 68%) (μ : **9,9** vs 9,5) ;
- 🔗 Dans son ensemble, le tuteur du type 1 tend davantage à caractériser son expérience au Curateur public comme étant « **agréable** » (10 : **77%** vs 49%) (μ : **9,7** vs 8,3) et « **positive** » (10 : **76%** vs 50%) (μ : **9,7** vs 8,4).

● TYPE 1 (29 % des tuteurs légaux)

🔗 Caractéristiques socio-démographiques significatives

Ancienneté

- Doit rendre compte de la gestion des biens de leur enfant depuis un an ou moins (**15%** vs 7%)

Âge de l'enfant

- Conforme à l'ensemble des tuteurs

Milieu

- Majoritairement rural (**56%** vs 48%) par rapport au milieu urbain (**39%** vs 49%)

Âge du tuteur

- Conforme à l'ensemble des tuteurs

Scolarité

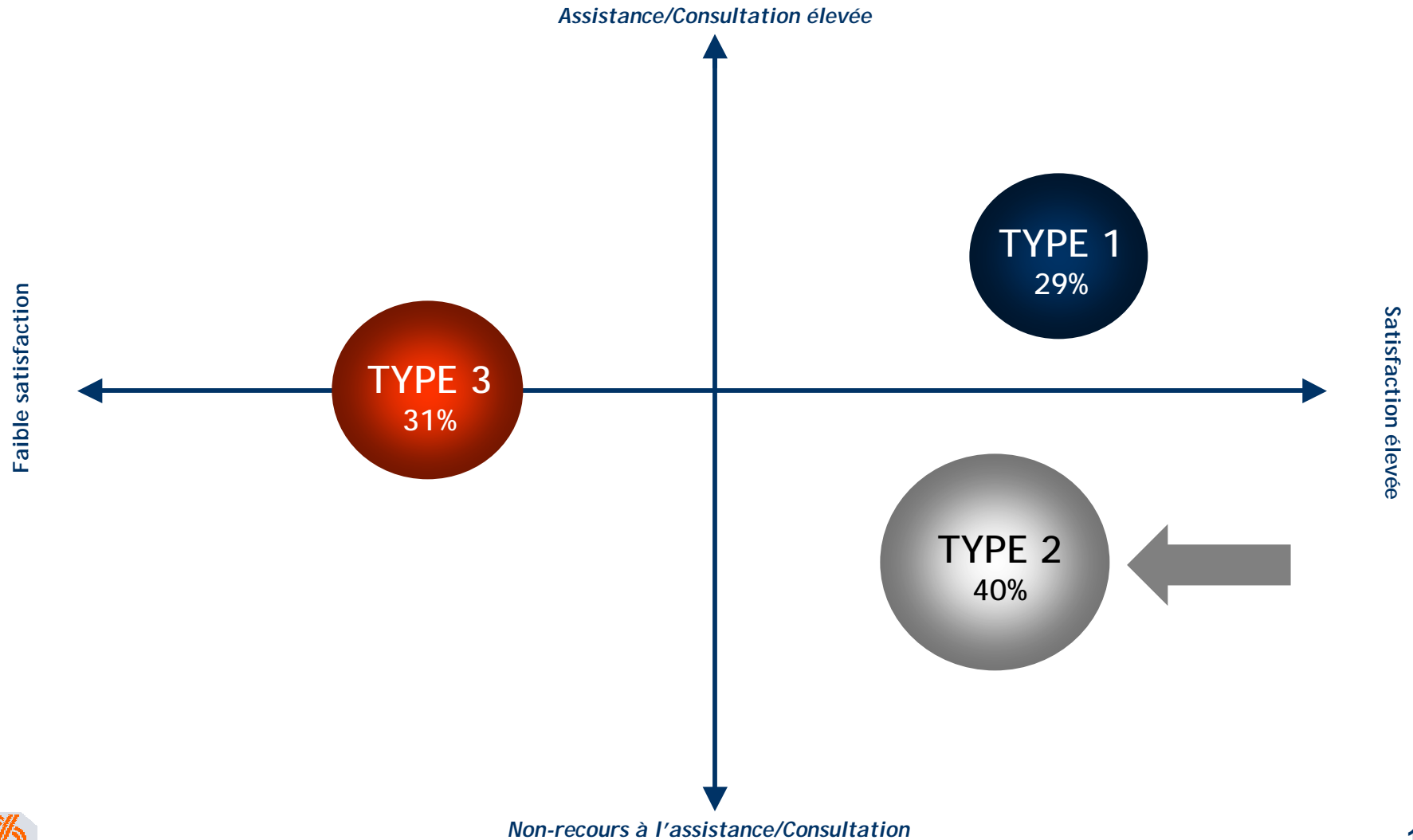
- Degré primaire complété (**14%** vs 9%)
- Degré universitaire complété (**19%** vs 27%)

Revenu

- Conforme à l'ensemble des tuteurs

Sexe

- Majoritairement des femmes (**81%** vs 71%) par rapport aux hommes (**19%** vs 29%)



● TYPE 2 (40 % des tuteurs légaux)

🔗 Comportements et attitudes du tuteur

- § Le tuteur du type 2 ne connaissait pas le Curateur public avant d'être tuteur légal (**80%** vs 72%), et ce, en plus grande proportion que l'ensemble des tuteurs ;
- § A eu davantage de facilité à comprendre le guide (**21%** vs 12%) et à remplir les formulaires pour préparer le dernier rapport annuel (**41%** vs 28%) ;
- § Est plus enclin à compléter un rapport annuel permettant de rendre compte de la gestion des biens de son enfant (**97%** vs 89%) ;
- § Sa responsabilité de tuteur n'engendre pas d'effets négatifs sur son bien être. En effet, ce dernier prétend plus souvent n'être jamais préoccupé par cette responsabilité (**49%** vs 30%) et que ce rôle n'a eu aucun impact sur son moral (**91%** vs 76%) et sa santé (**86%** vs 64%) ;
- § Tend davantage à ne s'être jamais interrogé s'il pouvait utiliser l'argent du patrimoine de son enfant afin d'effectuer une dépense (**30%** vs 41%).

● TYPE 2 (40 % des tuteurs légaux)

🔗 Implication des personnes ressources

- § Le tuteur du type 2 tend plus souvent à ne pas avoir consulté de professionnels avant de prendre une décision concernant la gestion des biens de son enfant (**78%** vs 57%). Il est conséquemment sous-représenté dans toutes les catégories de consultation de professionnels et de conseillers, sauf en ce qui a trait aux placements financiers (**89%** vs 68%) ;
- § Est beaucoup moins enclin à communiquer avec le responsable de son dossier au Curateur public (**9%** vs 43%) ;
- § Est moins enclin à communiquer avec un préposé aux renseignements du Curateur public (**2%** vs 8%) ainsi qu'avec un agent en vérification du Curateur public (**5%** vs 9%).

● TYPE 2 (40 % des tuteurs légaux)

🔗 Mesure de satisfaction

Le tuteur du type 2 manifeste, en plus grande proportion, son entière satisfaction à l'égard des services du Curateur public, mais dans une moindre mesure par rapport aux tuteurs du type 1. Il est plus enclin à manifester son entière satisfaction (10/10) sur les aspects suivants des services fournis par le Curateur public:

- § La relation entretenue avec le conseil de tutelle (10 : **80%** vs 69%) (μ : **9,4** vs 9,0) ;
- § La relation interpersonnelle avec le responsable de son dossier (10 : **47%** vs 38%) (μ : **9,2** vs 8,3) ;
- § La facilité à joindre une personne en mesure de fournir le service (10 : **53%** vs 45%) (μ : **9,2** vs 8,7) ;
- § La facilité de compréhension de l'information fournie (10 : **59%** vs 49%) (μ : **9,4** vs 8,5) ;
- § L'exactitude de l'information fournie (10 : **69%** vs 57%) (μ : **9,6** vs 9,0) ;
- § La disposition du ou des employé(s) à aider (10 : **72%** vs 56%) (μ : **9,7** vs 9,0) ;
- § La compréhension de ses besoins (10 : **70%** vs 53%) (μ : **9,5** vs 8,3) ;
- § La confidentialité des données traitées par le Curateur public (10 : **61%** vs 50%) (μ : **9,2** vs 8,7) ;
- § La politesse du ou des employé(s) (10 : **77%** vs 68%) (μ : **9,8** vs 9,5) ;

- 🔗 Dans son ensemble, le tuteur du type 2 tend davantage à qualifier son expérience au Curateur public comme étant « **agréable** » (10 : **62%** vs 49%) (μ : **9,3** vs 8,3) et « **positive** » (10 : **64%** vs 50%) (μ : **9,5** vs 8,4).

● TYPE 2 (40 % des tuteurs légaux)

🔗 Caractéristiques socio-démographiques significatives

Ancienneté

- Doit rendre compte de la gestion des biens de leur enfant depuis six ans ou plus (**64%** vs 50%)

Âge de l'enfant

- Conforme à l'ensemble des tuteurs

Milieu

- Conforme à l'ensemble des tuteurs

Âge du tuteur

- Conforme à l'ensemble des tuteurs

Scolarité

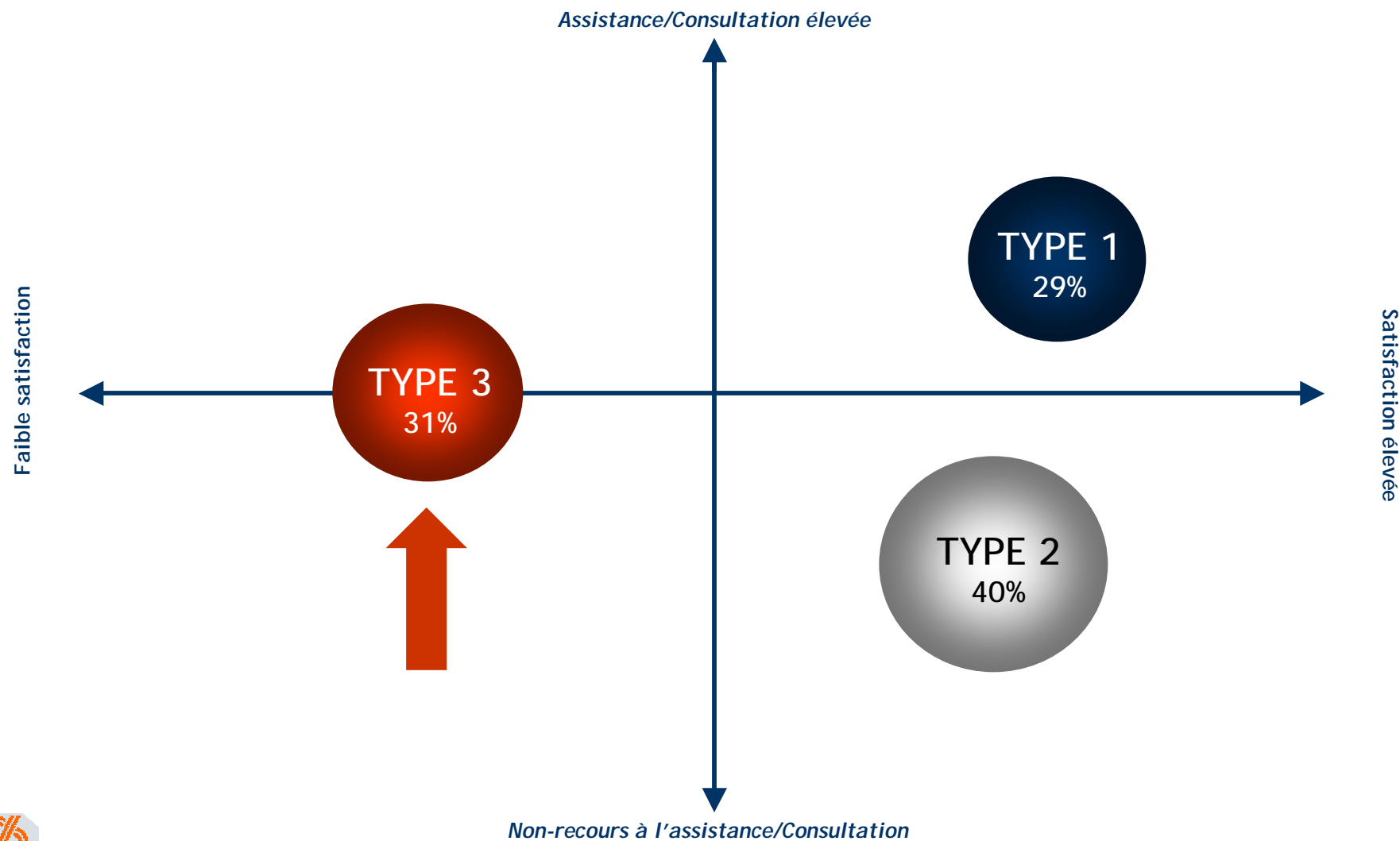
- Degré universitaire complété (**19%** vs 27%)

Revenu

- Entre 60 000\$ et 79 999\$ (**21%** vs 14%)

Sexe

- Conforme à l'ensemble des tuteurs



TYPE 3 (31 % des tuteurs légaux)

Comportements et attitudes du tuteur

- § Le tuteur du type 3 connaissait en plus grande proportion le Curateur public avant d'être tuteur légal (**39%** vs 28%) ;
- § A eu davantage de difficultés (assez difficile) à comprendre le guide (**31%** vs 17%) et à remplir les formulaires (très difficile) pour préparer le dernier rapport annuel (**10%** vs 4%) ;
- § Plus souvent que les autres tuteurs légaux, sa responsabilité de tuteur engendre des effets néfastes sur son bien être. En effet, ce dernier affirme que son rôle de tuteur a eu un impact négatif sur son moral (**33%** vs 17%) et sur sa santé (**55%** vs 26%) ;
- § De façon plus manifeste, il prétend être plus préoccupé par cette responsabilité (la plupart du temps et constamment) (**36%** vs 15%) ;
- § Ce rôle ne fut pour lui que peu valorisant (presque jamais) au cours de la dernière année (**39%** vs 26%) ;
- § S'est vu interrogé à savoir si il pouvait utiliser l'argent du patrimoine de son enfant afin d'effectuer une dépense concernant l'aménagement de sa résidence (**16%** vs 8%).

TYPE 3 (31 % des tuteurs légaux)

Implication des personnes ressources

- § La moitié des tuteur du type 3 (49%) tendent à consulter un professionnel avant de prendre une décision concernant la gestion des biens de son enfant mais il consulte en plus petite proportion pour des questions relativement aux placements financiers (55% vs 68%) ;
- § A consulté un professionnel afin de remplir les documents demandés par le Curateur public ou de connaître le fonctionnement d'une tutelle (9% vs 4%) ;
- § A parlé à une autre personne du Curateur public (6% vs 2%), outre le responsable de son dossier, le préposé aux renseignements et l'agent en vérification (82% vs 89%) .

● TYPE 3 (31 % des tuteurs légaux)

🔗 Mesure de satisfaction

Le tuteur du type 3 manifeste, **en plus petite proportion**, son entière satisfaction à l'égard des services du Curateur public. Il est moins enclin à manifester son entière satisfaction (10/10) sur les aspects suivants des services fournis par le Curateur public:

Curateur public:

- § La relation entretenue avec le conseil de tutelle (10 : **55%** vs 69%) (μ : 8,5 vs 9,0) ;
- § La capacité à bien répondre à ses besoins (10 : **4%** vs 47%) (μ : **6,3** vs 8,5) ;
- § La relation interpersonnelle avec le responsable de son dossier (10 : **1%** vs 38%) (μ : **6,0** vs 8,3) ;
- § La facilité à joindre une personne en mesure de fournir le service (10 : **9%** vs 45%) (μ : **7,3** vs 8,8) ;
- § La facilité de compréhension de l'information fournie (10 : **11%** vs 49%) (μ : **6,5** vs 8,5) ;
- § L'exactitude de l'information fournie (10 : **15%** vs 57%) (μ : **7,3** vs 9,0) ;
- § La disposition du ou des employé(s) à aider (10 : **10%** vs 56%) (μ : **7,3** vs 9,0) ;
- § La compréhension de ses besoins (10 : **6%** vs 53%) (μ : **5,4** vs 8,3) ;
- § La confidentialité des données traitées par le Curateur public (10 : **20%** vs 50%) (μ : **7,4** vs 8,7) ;
- § La politesse du ou des employé(s) (10 : **32%** vs 68%) (μ : **8,6** vs 9,5) ;

- 🔗 Dans son ensemble, le tuteur de type 3 tend nettement moins à qualifier son expérience au Curateur public comme étant « agréable » (10 : **5%** vs 49%) (μ : **5,7** vs 8,3) et « positive » (10 : **6%** vs 50%) (μ : **5,9** vs 8,4).

TYPE 3 (31 % des tuteurs légaux)

Caractéristiques socio-démographiques

Ancienneté

- Conforme à l'ensemble des tuteurs

Âge de l'enfant

- Conforme à l'ensemble des tuteurs

Milieu

- Conforme à l'ensemble des tuteurs

Âge du tuteur

- Âgés de 55 ans et plus (**11%** vs 7%)

Scolarité

- Degré universitaire complété (**46%** vs 27%)

Revenu

- 80 000\$ et plus (**29%** vs 18%)

Sexe

- Davantage d'hommes (**39%** vs 29%) mais majoritairement des femmes (**61%** vs 71%)



CROP Inc.
550, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 900, Tour Est
Montréal, Québec, H3A 1B9
Téléphone : (514) 849-8086
Télécopieur : (514) 849-0728

www.crop.ca